

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Dispositif de formation

**Secteur du Transport Routier,
activités auxiliaires et
Logistique
TRL**



Référentiel
des formations

DISPOSITIF SECTORIEL DE FORMATION POUR LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DANS LE SECTEUR DU TRANSPORT ROUTIER ET LA LOGISTIQUE (TRL)

La convention nationale AFT/CNAM/CARCEPT PREV de 2013 est à l'origine d'un dispositif de formation TRL créé par l'Assurance maladie-Risques professionnels et l'INRS et proposé aux entreprises de transport routier de marchandise ou de voyageurs et aux entreprises de logistique.

Le document de référence TRL actualisé comprend :

- Une reprise de l'étude d'opportunité initiale pour le développement de formations consacrées à la prévention dans le secteur TRL, avec une actualisation des chiffres ;
- L'architecture du dispositif de formation TRL avec un cadrage plus précis, de la formation jusqu'à la certification ;
- Le processus de déploiement des formations et de l'accompagnement associé par l'intermédiaire des organismes de formation ou entreprises habilités et des formateurs certifiés.

Il est assorti de plusieurs annexes techniques et pédagogiques (référentiels d'activités professionnelles en matière de prévention, référentiels de compétences et d'évaluation).

Il s'adresse à tous les acteurs concernés par le déploiement du dispositif et en particulier aux :

- Organismes de formation et entreprises du secteur TRL demandeurs ou détenteurs de l'habilitation ;
- Formateurs certifiés à l'INRS pour les formations et l'accompagnement associé ;
- Entreprises du secteur TRL et leurs représentations professionnelles bénéficiaires de la formation du dispositif ;
- Opérateurs de compétences.

SOMMAIRE

1. Etude d'opportunité	5
1.1. Contexte dans le transport routier et la logistique (TRL)	5
1.1.1. Les risques professionnels dans le transport routier de marchandises, le déménagement, la messagerie et le fret	5
1.1.2. Les risques professionnels dans le secteur du transport routier de voyageurs	6
1.1.3. Les risques professionnels dans le secteur de la logistique	6
1.1.4. Poids et impact financier des TMS	7
1.2. La formation comme levier pour agir en prévention dans le secteur TRL	8
1.2.1. Origine et ambition du dispositif de formation TRL	8
1.2.2. Relais des recommandations, des « valeurs essentielles et bonnes pratiques de prévention » et des principes généraux de prévention dans les formations sectorielles TRL	8
1.2.3. Reconnaissance des formations sectorielles TRL dans les programmes de l'Assurance Maladie – Risques professionnels	9
2. Organisation générale du dispositif TRL	10
2.1. Les entreprises TRL concernées	10
2.2. Les acteurs ciblés dans l'entreprise TRL	10
2.3. Une formation pour chacun des acteurs du dispositif TRL	11
2.3.1. Formation du chef d'entreprise et de l'animateur prévention	11
2.3.2. Formation des professionnels du TRL	12
3. Les formations du dispositif TRL.	12
3.1. La formation du Chef d'entreprise : « Développer et manager la prévention des risques professionnels dans une entreprise du secteur transport routier et logistique (TRL) »	13
3.1.1. Un rôle de maîtrise d'ouvrage de la prévention	13
3.1.2. Compétences en prévention du Chef d'entreprise	13
3.1.3. Modalités pédagogiques	14
3.1.4. Organisation de la formation du Chef d'entreprise	14
3.2. La formation-action de l'Animateur Prévention (AP TRL)	16
3.2.1. Un rôle de maîtrise d'œuvre de la prévention	16
3.2.2. Compétences de l'Animateur Prévention TRL	16
3.2.3. Evaluation des compétences	17
3.2.4. Modalités pédagogiques	17
3.2.5. Organisation de la formation-action de l'AP TRL	19
3.3. La formation-action de l'Acteur Prévention Secours APS TRL ou APS TRV	22
3.3.1. Un acteur dans la démarche de prévention de l'entreprise	22
3.3.2. Compétences de l'APS	22
3.3.3. Evaluation des compétences	23
3.3.4. Modalités pédagogiques	23
3.3.5. Organisation de la formation initiale APS TRL ou TRV	25
3.3.6. Conditions de réussite	25

3.3.7. Intégration de l'APS dans les formations obligatoires des conducteurs (FIMO/FCO)	25
4. Le déploiement des formations sectorielles TRL	26
4.1. Les différents acteurs et leurs rôles	26
4.1.1. L'équipe pédagogique nationale des dispositifs sectoriels (EPN)	26
4.1.2. Les autres acteurs	26
4.2. Un partenariat maîtrisé	26
4.3. L'outil de gestion national	27
4.4. Les procédures et documents administratifs	27
5. Annexes	28
Annexe A : Référentiels de formation du Chef d'entreprise	29
- A1 : Référentiel d'activité prévention du Chef d'entreprise	29
- A2 : Référentiel de compétences prévention du Chef d'entreprise	30
Annexe B : Référentiels de formation et de certification de l'Animateur Prévention TRL	32
- B1 : Référentiel d'activité de l'Animateur Prévention TRL	32
- B2 : Référentiel de compétences de l'Animateur Prévention TRL	33
- B3 : Référentiel de certification de l'Animateur Prévention TRL	37
- B4 : Fiches d'évaluation certificative de l'Animateur Prévention TRL	38
Annexe C : Formation de l'Acteur Prévention Secours TRL et TRV	43
- C1 : Référentiel d'activité de l'Acteur Prévention Secours TRL et TRV	43
- C2 : Référentiel de compétences de l'Acteur Prévention Secours TRL et TRV	44
- C3 : Référentiel d'évaluation certificative de l'APS TRL et TRL	46
- C4a : Fiche d'évaluation certificative de l'Acteur Prévention Secours TRL et TRV - Formation initiale APS TRL ou TRV	47
- C4b : Fiche d'évaluation certificative de l'Acteur Prévention Secours TRL et TRV - Maintien et actualisation des compétences MAC APS TRL ou TRV	48
Annexe D : Intégration potentielle de la formation APS TRL/TRV dans la FIMO et la FCO	49
Annexe E : Parcours de formation et d'accompagnement du chef d'entreprise et de l'AP TRL - Récapitulatif	50
Annexe F : Synthèse des formations du dispositif TRL et des formations de formateur	52

1. Etude d'opportunité

1.1. Contexte dans le transport routier et la logistique (TRL)

Le secteur TRL comptabilise 41 722 établissements et 777 718 salariés en 2021 (+3,7% par rapport à 2020). 53,7% sont des salariés des établissements du transport de marchandises.

Source OPTL 2021

1.1.1. Les risques professionnels dans le transport routier de marchandises, le déménagement, la messagerie et le fret

Le transport routier de marchandises, le déménagement, la messagerie et le fret emploie 450 000 personnes en France. On retrouve en nombre une majorité de petites entreprises dans ce secteur (soumises au taux collectif), mais la majorité des salariés se répartissent dans de plus grandes entreprises. L'activité est croissante avec une augmentation de plus de 1300 établissements avec salariés entre 2020 et 2021 (+ 1 312 établissements en 2021)

Les conditions de travail s'y sont fortement améliorées ces dernières années avec la généralisation de la formation des conducteurs et l'intégration de nouveaux équipements sur les véhicules : boîtes de vitesses automatisées, ralentisseurs hydrauliques, confort des cabines...

Pour autant, les accidents du travail et les maladies professionnelles restent nombreux. Les salariés chez les transporteurs sont 2 à 3 fois plus souvent accidentés que les salariés issus d'autres secteurs d'activités. En moyenne les professionnels du secteur du transport routier de marchandises, du déménagement, de la messagerie et du fret sont arrêtés 79 jours par an pour cause d'accident du travail ce qui représente 3 246 808 jours journées perdues par an.

Dans le secteur du transport de marchandises, la majorité des accidents **sont liés aux manutentions manuelles (50 à 60%)**, mais ce secteur est aussi soumis à une forte prévalence des **chutes de hauteur** qui représentent la moitié des longs arrêts. Deux tiers des accidents ont lieu sur les sites extérieurs de livraison ou de chargement ; **9 accidents sur 10 ont un lien avec un véhicule à l'arrêt** lors des montées et descentes de cabine, lors des interventions sur le véhicule (attelage, arrimage...) ou lors des transferts de marchandises (lors des efforts de pousser, tirer, porter, manipuler).

Dans le secteur du déménagement, **71 % des accidents sont liés aux manutentions manuelles**
Dans le secteur de la messagerie-fret, on dénombre en moyenne **303 jours d'arrêt par maladie professionnelle**.

Les conducteurs routiers font partie des salariés les plus exposés aux accidents mortels, principalement liés à des malaises (cardiaque, AVC...) survenant souvent après 50 ans. Les accidents de la route participent aussi à cette mortalité et restent d'actualité pour la profession. Outre des sollicitations parfois très physiques dans les opérations de transfert de marchandises, les conducteurs sont soumis souvent à du stress chronique lié au respect des délais, à la gestion de nombreuses tâches administratives et des relations avec les clients parfois tendues. Les horaires décalés et la sédentarité sont aussi des facteurs aggravant la survenue de maladie chronique.

Sources : Cnam / Ameli-Risques professionnels, Carsat Bretagne et OPTL 2021

1.1.2. Les risques professionnels dans le secteur du transport routier de voyageurs

Le secteur du transport routier de voyageurs recouvre les activités de transport scolaire, de tourisme, urbain ou interurbain, ou à la demande. Il emploie environ 100 000 personnes, essentiellement des conducteurs (84 %). Le nombre d'employeurs se stabilise à 2729 établissements en 2021, après avoir connu une baisse de 20 % depuis 2015

Le mode de déplacement est réputé sûr. Il comporte néanmoins des risques professionnels bien réels pour les conducteurs et les autres métiers associés.

Les conducteurs sont en effet assis de longues heures derrière leur volant et sont particulièrement exposés au mal de dos et aux accidents de la route. Et ce ne sont pas les seuls dangers.

Les conducteurs peuvent charger les valises dans la soute à bagages, ils montent et descendent de leur véhicule, en assurent l'entretien et font parfois face à des passagers agressifs... Autant de situations qui comportent des risques avec des conséquences sur leur santé.

36 % des accidents sont liés aux chutes, 31 % des accidents sont liés aux manutentions manuelles et 18 % sont liés au risque routier. On dénombre près de **350 000 journées de travail perdues par an et le taux d'inaptitude s'élève en moyenne à 1,8 %** contre 1 % dans le transport de marchandises.

En moyenne, les professionnels du secteur du transport routier de voyageurs sont arrêtés 73 jours pour cause d'accident du travail et 290 jours pour cause de maladie professionnelle.

Sources : Cnam / Ameli-Risques professionnels et OPTL 2021

1.1.3. Les risques professionnels dans le secteur de la logistique

L'activité logistique se caractérise par une succession d'entités interdépendantes, parmi lesquelles, les entrepôts et plateformes logistiques (EPL) jouent un rôle intermédiaire important entre le producteur et le client, mais constituent souvent une des variables d'ajustement pour respecter les engagements commerciaux (qualité/coût/délai) vis-à-vis du client final.

Sur les 10 dernières années, le nombre d'entrepôts et plateformes logistique a augmenté de près de 25 %. 2455 établissements sont comptabilisés en 2021.

Le secteur de la logistique est soumis à de fortes contraintes organisationnelles (flux hypertendus, manque de visibilité des commandes, ...) ainsi que des problèmes de conditionnement (palettes

détériorées, hauteur des palettes, ...) qui dégradent les conditions de travail et l'attractivité des métiers, avec des répercussions sur la performance globale de la filière.

La sinistralité dans ces établissements est plus de **deux fois supérieure à l'indice de fréquence national**, tous secteurs confondus, avec une **prépondérance des accidents du travail et maladies professionnelles liés aux manutentions (plus de 80 %)**

Dans les entrepôts frigorifiques, l'indice de fréquence peut même être 3 fois supérieur à la moyenne nationale tous secteurs confondus. Ces chiffres s'expliquent en partie par les contraintes physiques, de temporalité et de froid.

Sources : Carsat Rhône Alpes et OPTL 2021

Indices de fréquence et taux de gravité du secteur TRL en 2022 :

	Entrepôts non frigorifiques	Entrepôts frigorifiques	Transport routier de marchandise pour compte d'autrui	Messagerie, fret express	Transport routier de voyageurs	Déménagement
Effectifs	49 000	20 979	402 496	39 090	98 490	11 158
Indice de fréquence en 2022	60	75	70	81	37	104
Taux de gravité en 2022	2,9	3,7	3,3	3,8	3,2	4,3

Source : Cnam / Ameli-Risques professionnels

1.1.4. Poids et impact financier des TMS

La part des TMS représente 95% des maladies professionnelles. 15 % des accidents de travail du secteur sont liés au mal de dos.

Le coût annuel des TMS pour les entreprises du secteur s'élève environ à 73 millions d'euros. Presque 66 % sont liés au mal de dos. Plus de 860 000 de journées de travail sont perdues, soit plus de 4 000 équivalents temps plein. Plus de 70 % sont liés au mal de dos.

Source : Cnam / Ameli-Risques professionnels

1.2. La formation comme levier pour agir en prévention dans le secteur TRL

1.2.1. Origine et ambition du dispositif de formation TRL

La conception du dispositif TRL émane de la Profession. Aux côtés de la CNAM et l'INRS, les parties associées à l'origine sont, les signataires de la convention AFT/CNAM/CARCEPT PREV de 2013, le Comité régional de la formation professionnelle dans le Transport et la Logistique de Bretagne (CRFPTL), la CARSAT Bretagne et l'Institut Pédagogique du Transport et de la Logistique (IPTL).

Compte tenu des enjeux préoccupants de prévention pour le secteur TRL, le réseau de l'Assurance Maladie – Risques professionnels et l'INRS orientent les entreprises vers les formations de ce dispositif TRL pour qu'elles développent des compétences leur permettant de déployer une démarche de prévention mobilisatrice et pérenne, et de réaliser des projets concrets correspondants à leurs priorités d'action. L'approche est sectorielle pour prendre en compte les spécificités des entreprises du TRL en matière de prévention des risques professionnels.

1.2.2. Relais des recommandations, des « valeurs essentielles et bonnes pratiques de prévention » et des principes généraux de prévention dans les formations sectorielles TRL

Les formations du dispositif TRL se font le relais des **recommandations de la CNAM** pour le secteur dont celles-ci :

- « Transport routier de marchandises » relatives aux protocoles de sécurité (R512), ainsi que d'autres recommandations spécifiques à certaines livraisons (R505/R454/R393/R362/R375/R450).
- « Livraison de matériaux et éléments de construction sur les chantiers du bâtiment et des travaux publics » relative aux documents harmonisés pour l'organisation des livraisons en sécurité DHOL (R476)
- « Utilisation des rolls et équipements mobiles manuels d'entreposage et de distribution » (R515)
- « Suppression des risques générés par les doubles et triples niveaux de stockage, utilisés pour la préparation de commandes de plain-pied » (R498)
- CACES® Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité des chariots de manutention (R485, R489, ...)
- « Travailler au froid sous température dirigée » (R499)

Au-delà des prescriptions, elles visent à dépasser le stade des bonnes pratiques au profit de démarches globales de prévention des risques professionnels, contextualisées pour tenir compte des spécificités de l'entreprise et guidées par les **principes généraux de prévention** du Code du travail.

Elles se réfèrent d'autre part aux « **valeurs essentielles et bonnes pratiques de prévention** » à intégrer dans toute démarche de prévention (INRS ED 902).

1.2.3. Reconnaissance des formations sectorielles TRL dans les programmes de l'Assurance Maladie – Risques professionnels

L'Assurance maladie - Risques professionnels compte sur les formations sectorielles TRL dans ses programmes d'action et favorise leur déploiement dans ses dispositifs d'incitation financières.

A titre d'exemple, la « **convention nationale d'objectifs fixant un programme transversal d'actions de prévention des TMS et des accidents liés aux activités de manutention et de port de charges** » ou encore la « **convention nationale d'objectifs fixant un programme d'actions de prévention spécifiques aux activités d'entreposage frigorifique** » fait précisément référence aux formations du dispositif TRL qu'elles financent.

Enfin, les formations sectorielles TRL continuent d'évoluer pour aussi répondre aux besoins de formation des entreprises du secteur TRL concernées par le **programme national TMS Pros** (<https://www.ameli.fr/entreprise/sante-travail/risques/troubles-musculosquelettiques-tms/demarche-tms-pros>) et d'autres **programmes nationaux** de l'Assurance maladie – Risques professionnels.

2. Organisation générale du dispositif TRL

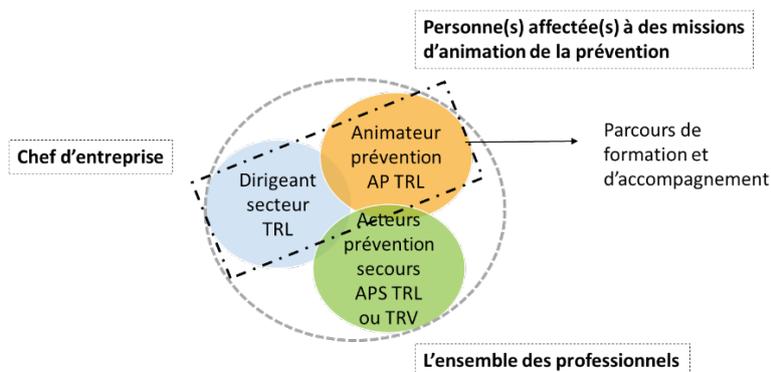
2.1. Les entreprises TRL concernées

Le présent dispositif vise les entreprises TRL (transport routier de marchandises, déménagement, messagerie, fret, transport routier de voyageur et logistique) s'engageant dans une démarche de prévention mobilisatrice et pérenne, intégrant des projets et des actions ponctuelles.

2.2. Les acteurs ciblés dans l'entreprise TRL

Les formations du dispositif TRL s'adressent aux acteurs de la démarche de prévention de l'entreprise, qu'il s'agisse de décision et d'engagement, d'organisation et d'animation ou encore d'implication et de participation dans les actions engagées :

- Le Chef d'entreprise (le dirigeant) : directeurs groupe, directeurs régionaux, responsables d'agence, ... ;
- La (les) personne(s) affectée(s) à des missions d'animation de la prévention : encadrement de proximité, responsables d'exploitation et logistique, fonctionnel QSE, le(la) responsable RH... ;
- L'ensemble des professionnels du transport routier de marchandises ou de voyageurs, des activités auxiliaires et de la logistique : conducteurs, magasiniers, préparateurs de commande, ...



Il faut rappeler que, dans toute démarche de prévention, ces acteurs sont complémentaires et interagissent entre eux. C'est pourquoi les formations qui leur sont proposées s'articulent entre elles et sont elles-mêmes complémentaires dans leurs apports de compétences.

2.3. Une formation pour chacun des acteurs du dispositif TRL

2.3.1. Formation du chef d'entreprise et de l'animateur prévention TRL

Les formations du Chef d'entreprise et de l'Animateur Prévention TRL s'organisent en **parcours de formation comprenant des travaux applicatifs et de l'accompagnement dans l'entreprise.**

Le chef d'entreprise (le dirigeant) se voit proposer la formation « *Développer et manager la prévention des risques professionnels dans une entreprise du secteur transport routier et logistique (TRL)* » dont les objectifs sont de (d') :

- Organiser et mettre en œuvre une démarche de prévention des risques professionnels dans son entreprise ;
- Piloter tout projet de prévention et, en particulier si l'entreprise est concernée, un projet de prévention des TMS selon les attentes du programme national TMS Pros.

La (les) personne(s) affectée(s) à des missions d'animation de la prévention est (sont) orientée(s) vers la formation « *Devenir animateur prévention dans le secteur transport routier et logistique (AP TRL)* » avec pour objectifs de (d') :

- Contribuer au développement d'une démarche de prévention des risques professionnels dans l'entreprise, aux côtés du dirigeant ;
- S'inscrire en tant qu'AP TRL dans cette démarche de prévention, mobilisatrice et pérenne ;
- Analyser l'ensemble des activités et toute situation de travail, de l'observation jusqu'aux propositions de mesures ;
- Concevoir, cadrer et mettre en œuvre tout projet de prévention ;
- Intégrer les spécificités de TMS Pros dans son projet de prévention des TMS si l'entreprise est concernée.

A titre d'exemples, les projets de prévention peuvent s'intéresser aux protocoles de sécurité, à la prévention des risques liés aux opérations de dépotage ou encore, des risques de chutes lors des opérations de bâchage/débâchage. Il peut porter sur la qualité du conditionnement souvent à l'origine de situations de manutention dangereuses lors du chargement ou sur **toute autre problématique de santé et de sécurité au travail.**

Chacune des formations comprennent des **temps d'accompagnement** au sein de l'entreprise consacrés aux travaux applicatifs réellement et conjointement engagés par l'AP TRL et le dirigeant. Il s'agit donc de « **formations-action** » : l'apprentissage se fait dans la mise en pratique sur le terrain des méthodes acquises pendant les temps de formation, en tenant compte des réalités de l'entreprise.

La formation de l'AP TRL est certifiante, c'est-à-dire qu'elle entraîne la délivrance d'un certificat d'« Animateur prévention du secteur transport routier et logistique » délivré par le réseau de l'Assurance Maladie – Risques professionnels et l'INRS.

2.3.2. Formation des professionnels du TRL

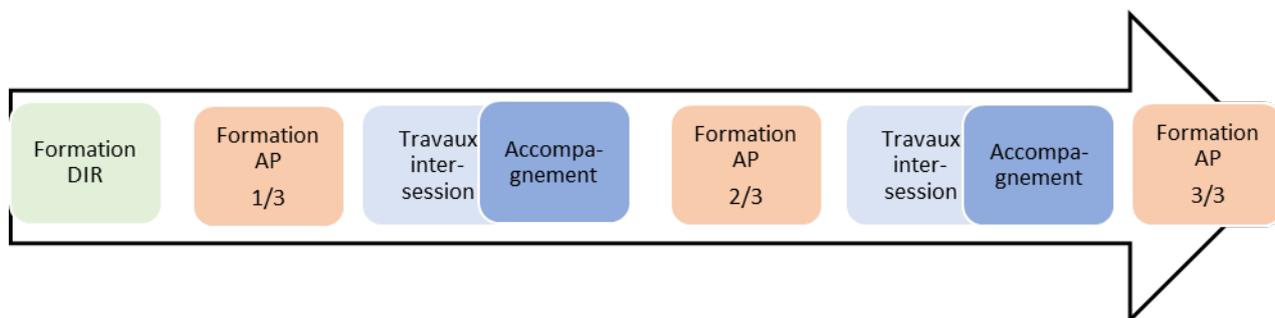
L'ensemble des professionnels du TRL se voient proposer une formation d'acteur prévention secours du secteur du transport routier et logistique (APS TRL) ou une formation d'acteur prévention secours du secteur du transport routier de voyageur (APS TRV) en fonction de leur activité professionnelle.

Cette formation est organisée en « formation-action ». Elle alterne des apports théoriques et des mises en pratique sur des situations réelles de travail. Ces mises en pratiques donnent aussi l'occasion aux APS d'être en relation avec l'AP TRL pour s'inscrire dans la démarche de prévention de l'entreprise.

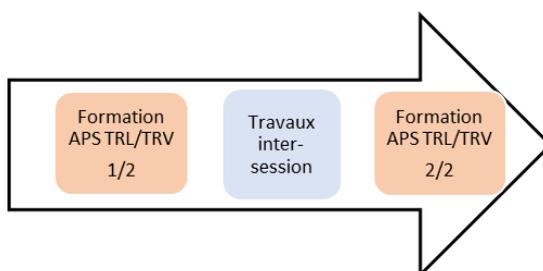
3. Les formations du dispositif TRL

Le dispositif de formation TRL propose un parcours de formation et d'accompagnement du chef d'entreprise et de l'Animateur Prévention TRL ainsi qu'une formation-action des Acteurs Prévention Secours.

Parcours de formation et d'accompagnement du chef d'entreprise et de l'AP TRL



Formation-action des Acteurs Prévention Secours



3.1. La formation du Chef d'entreprise : « Développer et manager la prévention des risques professionnels dans une entreprise du secteur transport routier et logistique (TRL) »

3.1.1. Un rôle de maîtrise d'ouvrage de la prévention

Chaque entreprise est singulière dans l'organisation de la prévention. Sa culture, son contexte, ses besoins et ses objectifs lui sont propres. Il revient au dirigeant de décider de la démarche de prévention pour son entreprise en fonction des enjeux qu'il identifie et des objectifs de prévention et priorités qu'il détermine.

L'adoption d'une telle démarche revient à élaborer un plan de travail précisant les axes de progrès et l'organisation à mettre en place pour obtenir les résultats attendus. Il s'appuie en particulier sur les compétences en interne, les animateurs prévention et acteurs prévention secours par exemple, et en relation avec les instances représentatives du personnel et les compétences externes, les services de prévention et de santé au travail (SPST), DREETS, Carsat/Cramif/Cgss.

A titre d'exemple, les axes de progrès, souvent exprimés en objectifs à atteindre, peuvent donner lieu à des projets de prévention concernant les opérations de chargement et de déchargement, la circulation dans l'entreprise, le stockage de produits chimiques, l'analyse des AT ou l'accueil des nouveaux ou autres... Il peut aussi s'agir de projets consacrés à la prévention des TMS selon les exigences du programme national TMS Pros de l'Assurance Maladie - Risques professionnels si l'entreprise est concernée.

Dans son rôle de management de la santé et la sécurité au travail (S&ST), il dirige les projets de prévention et veille à la mobilisation des ressources concernées.

Dans la formation qui lui est proposée, il acquiert les compétences pour structurer cette démarche de prévention et piloter les projets. Il profite des travaux applicatifs que l'animateur prévention aura à réaliser tout au long de sa formation pour réellement mettre en œuvre dans son établissement.

Les missions du dirigeant sont développées dans **le référentiel d'activité prévention du Chef d'entreprise en annexe A1**.

3.1.2. Compétences en prévention du Chef d'entreprise

DOMAINE DE COMPETENCES :

Organiser, mettre en œuvre et évaluer la démarche de prévention des risques professionnels de son entreprise

- Identifier les enjeux de prévention de son entreprise au regard de son état des lieux S&ST ;
- Structurer une démarche de prévention globale, mobilisatrice et pérenne répondant à des objectifs et des priorités ;
- Piloter les projets de la démarche de prévention en comptant sur un (des) AP TRL.

Les compétences sont détaillées avec les éléments de contenus de formation et les savoirs associés dans **le référentiel de compétences en prévention du Chef d'entreprise en annexe A2**

3.1.3. Modalités pédagogiques

Conditions de participation :

La formation s'adresse aux chefs d'entreprises du secteur transport routier, activités auxiliaires et logistique TRL s'engageant dans une démarche de prévention et la réalisation de projets, en comptant sur un ou plusieurs animateur(s) de prévention AP TRL (voir 3.2 : formation-action de l'AP TRL).

Durées minimums :

- **Une journée de formation de 7 heures** organisée en présentiel ;
- **2 demi-journées (2 x 4h) minimum d'accompagnement du binôme constitué du dirigeant et de l'AP TRL** en présentiel dans l'entreprise.

Effectif :

Il est recommandé de limiter les groupes à 10 participants.

Dispensateur de la formation :

Le dispensateur de la formation est une entité habilitée à former et accompagner les dirigeants et AP du secteur TRL par le réseau de l'Assurance Maladie - Risques professionnels et l'INRS (Organisme de formation ou entreprise). Le formateur est titulaire d'un certificat en cours de validité de « formateur AP et dirigeant du secteur TRL » délivré par l'INRS et à jour de sa formation.

Lorsque la formation est organisée par la Carsat, Cramif ou Cgss en lien avec les entités habilitées, elle est dispensée conformément aux référentiels.

Afin de garantir l'atteinte des objectifs visés, il est recommandé que l'ensemble du parcours de formation et d'accompagnement de l'AP et du dirigeant soit animé par le même formateur.

Livrables :

Lettre d'engagement dans la démarche et positionnement de l'AP TRL à former sur un projet de prévention correspondant à une priorité dans l'entreprise.

Evaluation des acquis de la formation :

Des évaluations formatives sont faites tout au long de la formation par le formateur en charge de la formation, à partir de quiz, de questions ouvertes et à partir des travaux pédagogiques contextualisés (prévus pour tenir compte des situations réelles des entreprises).

Une attestation de formation validant les acquis est remise aux participants.

3.1.4. Organisation de la formation du Chef d'entreprise

La formation du Chef d'entreprise se déroule en 2 temps distincts. Le premier temps représente l'étape initiale du parcours de formation et d'accompagnement du dirigeant et de l'AP TRL. Elle constitue un préalable indispensable à la formation-action de l'AP TRL. Le deuxième temps s'effectue à l'occasion des périodes d'accompagnement dans l'entreprise.

1er temps : une journée de formation du Chef d'entreprise pour :

- Initier un état des lieux S&ST de son entreprise ;
- Définir des objectifs et des priorités à partir des enjeux identifiés dans son entreprise ;
- Identifier l'AP TRL à former et le positionner sur un projet de prévention répondant à une priorité dans l'entreprise ;
- Poser les bases d'une « lettre d'engagement » décrivant une démarche de prévention globale, mobilisatrice et pérenne ;
- Mesurer la portée des travaux applicatifs prévus dans la formation-action de l'AP avec sa nécessaire implication, afin de les anticiper et de favoriser leur mise en œuvre.

2ème temps : deux périodes d'accompagnement (2 x 4h minimum) en présentiel dans l'entreprise conduites par le formateur durant la période de formation-action de l'AP TRL et consacrées à :

- La finalisation de la « lettre d'engagement » précisant la démarche de prévention adoptée ;
- La conception, le cadrage et la mise en œuvre d'un projet de prévention répondant à une priorité dans l'entreprise.

3.2. La formation-action de l'Animateur Prévention TRL (AP TRL)

3.2.1. Un rôle de maîtrise d'œuvre de la prévention

L'Animateur Prévention TRL (AP TRL) a un rôle de maîtrise d'œuvre de la prévention. Il conseille et accompagne la direction dans la démarche de prévention de l'entreprise.

Dans cette démarche, l'AP TRL mène des actions pour la prévention, les organise en définissant les moyens et méthodes nécessaires pour les résultats attendus. Il s'appuie pour cela sur les compétences qu'il a acquises en santé et sécurité au travail, en particulier dans le champ de la prévention des TMS, ainsi qu'en conduite de projet. En tant qu'animateur de projets, il mobilise des acteurs en interne (l'encadrement, les instances représentatives du personnel, les salariés idéalement formés « acteurs prévention secours », ...), les acteurs de la filière (les donneurs d'ordre, les entreprises d'accueil, les fournisseurs ...), les Carsat/Cramif/Cgss, les services de prévention et de santé au travail.

L'AP TRL conduit (conçoit, cadre aux côtés du dirigeant, met en œuvre), notamment le projet de prévention des TMS répondant aux exigences du programme national TMS Pros de l'Assurance Maladie - Risques professionnels lorsque l'entreprise est concernée.

Les missions de l'AP sont développées dans le **référentiel d'activité de l'Animateur Prévention TRL en annexe B1**.

3.2.2. Compétences de l'Animateur Prévention TRL

DOMAINE DE COMPETENCES 1 :

Contribuer, en lien avec la Direction, au développement d'une démarche de prévention globale, mobilisatrice et pérenne dans son entreprise

- Etablir un état des lieux en santé et sécurité au travail (S&ST) de son entreprise ;
- Identifier les enjeux de prévention de l'entreprise à partir de son état des lieux S&ST ;
- Structurer, aux côtés du Chef d'entreprise, une démarche de prévention globale, mobilisatrice et pérenne en lien avec les objectifs et priorités de l'entreprise.

DOMAINE DE COMPETENCES 2 :

*Concevoir, cadrer et mettre en œuvre un projet de prévention répondant à une priorité de la démarche de prévention des risques professionnels de l'entreprise**

- Concevoir et cadrer un projet de prévention ;
- Mettre en œuvre un projet de prévention.

DOMAINE DE COMPETENCES 3 :

Proposer des actions d'amélioration à partir de l'analyse d'une situation de travail

- Identifier, observer et analyser une situation de travail ;
- Proposer des actions d'amélioration et aider à la prise de décision.

* A titre d'exemple, il peut s'agir d'un projet de prévention centré sur les TMS, les risques de chutes, l'accueil des nouveaux, l'analyse AT, les protocoles de sécurité ...

Ces compétences sont détaillées avec les éléments de contenus de formation et savoirs associés dans **le référentiel de compétences de l'Animateur Prévention TRL en annexe B2.**

3.2.3. Evaluation des compétences

La validation des compétences de l'AP TRL est réalisée tout au long du parcours de formation initiale, durant les phases d'accompagnement dans l'entreprise au regard des travaux réalisés et en présentiel lors d'épreuves spécifiques. Celles-ci sont proposées par le formateur à partir du « référentiel de certification de l'Animateur Prévention TRL » (Annexe B3) et des « fiches d'évaluation certificative de l'Animateur Prévention TRL » (Annexe B4).

Les évaluations formatives réalisées tout au long de la formation constituent une évaluation continue pour la certification (ou le maintien de la certification). Les résultats permettent au formateur de valider les compétences à partir des « **fiches d'évaluation certificative** » (annexe B4).

3.2.4. Modalités pédagogiques

Conditions de participation :

Les participants doivent avoir suivi avec succès l'autoformation @01001 « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS (<https://www.eformation-inrs.fr>) ou la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dispensée par les services prévention des Carsat, Cramif ou Cgss.

La journée de formation du Chef d'entreprise est un préalable obligatoire.

Modes pédagogiques :

Alternance de périodes de formation en présentiel et de travaux applicatifs dans l'entreprise.

Durées :

- **6 jours (42h)** minimum de formation en présentiel organisés en 3j + 2j +1j. ;
 - **2 x 2,5 jours** estimés de travaux applicatifs dans l'entreprise répartis sur 2 intersessions. Le temps recommandé pour ces 2 intersessions est respectivement de 6 et 12 semaines ;
 - **2 demi-journées (2 x 4h)** minimum en présentiel dans l'entreprise conduite par le formateur, consacrées à :
 - o L'accompagnement du binôme constitué du dirigeant et de l'AP TRL
- et**
- o La validation des compétences de l'AP TRL au regard des travaux réalisés.

Effectif :

Le nombre de stagiaires est **limité à 8** par groupe.

Dispensateur de la formation :

Le dispensateur de la formation est une entité habilitée à former et accompagner les dirigeants et AP du secteur TRL par le réseau prévention de l'Assurance Maladie - Risques professionnels et l'INRS (Organisme de formation ou entreprise). Le formateur est titulaire d'un certificat en cours de validité de « formateur AP et dirigeant TRL » délivré par l'INRS.

Afin de garantir l'atteinte des objectifs visés, il est recommandé que l'ensemble du parcours de formation et d'accompagnement de l'AP et du dirigeant soit animé par le même formateur.

Livrable : Formalisation d'un projet de prévention dans une note de cadrage.

Mode de validation :

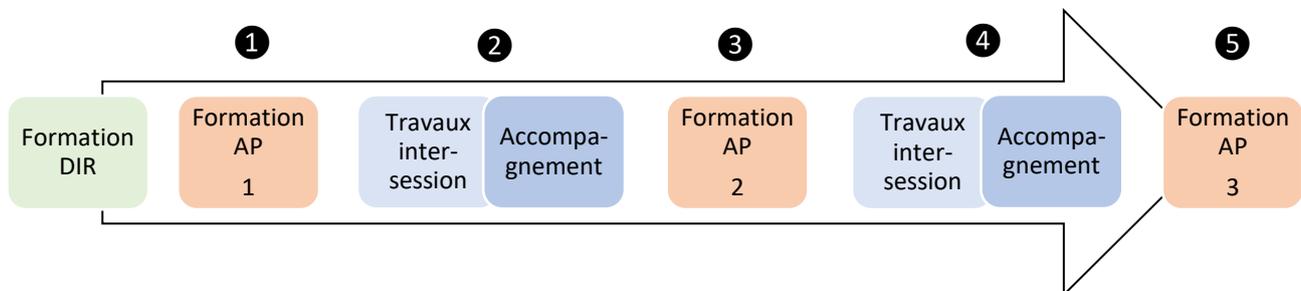
Un certificat d'AP TRL (modèle national Forprev) est délivré par l'intermédiaire du dispensateur de la formation aux participants qui ont suivi la totalité de la formation et validé l'ensemble des compétences.

Validité du certificat :

Pour conserver sa certification, l'AP TRL doit participer à une formation de « maintien et actualisation des compétences » (MAC) d'une durée de **14 heures** dans un délai maximum de **36 mois**.

3.2.5. Organisation de la formation de l'AP TRL

La formation initiale de l'AP TRL s'échelonne en 5 temps ; elle s'organise en formation action.



❶ : 3 jours de formation en présentiel (module 1)

Le premier temps correspond au démarrage de la formation-action de l'AP (qui a préalablement suivi une formation pour acquérir des « bases en prévention »). Il fait suite à la journée du dirigeant qui a permis de poser les bases d'une lettre d'engagement.

Durant ce temps de formation, l'AP est amené à :

- Identifier avec méthode les enjeux particuliers de prévention d'une entreprise à partir d'un état des lieux en Santé et Sécurité au Travail pour ensuite contribuer à la structuration d'une démarche de prévention autour d'objectifs et de priorités.
- Faire le lien entre travail et santé et notamment approfondir la compréhension du phénomène d'apparition des TMS à partir de l'analyse de l'activité d'une entreprise : épreuve certificative 1 validant la compétence C1.1.4 (EC1 – 1.1.4).
- S'approprier une méthodologie pour concevoir et structurer tout type de projet de prévention en le formalisant dans une note de cadrage.
- Aborder le cas particulier d'un projet de prévention des TMS intégrant les étapes et outils du programme TMS Pros.
- S'approprier une méthodologie pour animer tout type de projet de prévention

❷ : Travaux intersession (2,5 jours estimés) et une demi-journée d'accompagnement dans l'entreprise

L'AP est de retour dans son entreprise et doit réaliser des **travaux applicatifs d'intersession**.

Ces travaux consistent à :

- Compléter l'état des lieux S&ST initié par le dirigeant.
- Identifier les enjeux de prévention à partir de l'état des lieux S&ST partagé en interne ;
- Concevoir et cadrer le projet prioritaire de son entreprise ;

- Intégrer les spécificités de TMS Pros si son entreprise est concernée par le programme national : le projet intègre alors les étapes et une sélection d'outils de TMS Pros.

Avec le dirigeant :

- Finaliser la démarche de prévention ainsi que la lettre d'engagement qui la formalise ;
- Rédiger la note de cadrage du projet.

De manière complémentaire, ces travaux applicatifs font l'objet d'un **accompagnement du binôme dirigeant/AP** par le formateur :

Il revient au formateur de (d') :

- Apprécier l'état des lieux réalisé et l'exploitation qui en est faite ;
- Aider le dirigeant à finaliser la lettre d'engagement traduisant la démarche de prévention de l'entreprise ;
- Assister le binôme pour la formalisation du projet dans la note de cadrage ;
- Evaluer le DC1 de l'AP ;
- Valider les compétences acquises au regard des travaux réalisés, pour le DC2 de l'AP ;
- Dégager les axes de progrès pour l'entreprise à partir des travaux réalisés, sur le fondement des fiches d'évaluation de l'AP qui peuvent être guidantes ;
- Echanger sur les modalités de mise en œuvre du projet qui se dessine.

3 : 2 jours de formation en présentiel (module 2)

Durant ce temps de formation, l'AP est amené à :

- Présenter l'état d'avancement de son projet en tenant compte des axes de progrès identifiés durant l'accompagnement ;
- S'approprier une méthodologie d'observation et d'analyse de situation de travail à partir des outils proposés ;
- Définir des mesures de prévention pour transformer une situation de travail analysée (principes généraux de prévention, critères de choix) ;
- Identifier les finalités et limites d'autres outils mobilisables à différentes étapes d'un projet.

4 : Travaux applicatifs d'intersession (2,5 jours estimés) et une demi-journée d'accompagnement dans l'entreprise

L'AP est de retour dans son entreprise et doit réaliser des **travaux applicatifs d'intersession**.

Ces travaux consistent à :

- Finaliser la note de cadrage du projet avec le dirigeant (le projet intègre les étapes et une sélection d'outils de TMS Pros si l'entreprise est concernée par le programme national) ;
- Mettre en œuvre le projet de prévention, en ayant a minima :

- Engagé les travaux d'analyse définis dans le périmètre du projet qui vont jusqu'à la proposition de mesures de prévention ;
- Préparé l'animation d'une réunion ou groupe de travail.
- Formaliser une observation et une analyse de situation de travail allant jusqu'à la proposition de mesures de prévention en vue d'une présentation au formateur lors de l'accompagnement.

Ces travaux font l'objet d'un **accompagnement du binôme dirigeant/AP**.

Il revient au formateur de (d') :

- Accompagner le binôme pour finaliser la note de cadrage du projet ;
- Apprécier la mise en œuvre de chacune des étapes du projet ; valider les compétences acquises au regard des travaux réalisés à partir de la grille d'évaluation du DC2 ;
- Evaluer le DC3 (capacité de l'AP à proposer des actions d'amélioration à partir de l'analyse d'une situation de travail) ;
- Dégager les axes de progrès à partir des travaux réalisés dans l'entreprise.

5 : 1 jour de formation en présentiel (module 3)

Le 5ème temps marque la fin de la formation-action de l'AP et plus largement, la fin du parcours de formation et d'accompagnement de l'AP et du dirigeant.

L'AP restitue les travaux engagés dans son entreprise durant la période de formation et partage les premiers résultats obtenus.

Les évaluations certificatives finales de l'AP (Epreuve certificative EC2) s'effectuent dans le cadre de ces travaux de restitutions individuels.

La formation de « maintien et actualisation des compétences » (MAC) s'organise sur 2 jours.

Elle s'appuie sur l'expérience que les AP ont acquise en trois ans depuis leur formation initiale ou leur dernier MAC dans chacun des domaines de compétences de la formation.

Elle est donc construite à partir des travaux que les AP ont réellement engagés ou réalisés dans leur entreprise pour :

- Développer et faire vivre une démarche de prévention, mobilisatrice et pérenne ;
- Concevoir, cadrer et mettre en œuvre des projets de prévention (TMS Pros, par exemple) ;
- Analyser des situations de travail avec propositions de mesures de prévention, dans le cadre de projets et d'actions ponctuelles.

A partir des retours que les AP font de leur action, le formateur doit pouvoir revenir de façon contextualisée sur les 3 domaines de compétences DC1, DC2 et DC3. Les évaluations formatives réalisées tout au long de la formation constituent une évaluation continue pour le maintien de la certification. Les résultats permettent au formateur de valider les compétences à partir des « fiches d'évaluation certificative » (annexe B4).

3.3. La formation-action de l'Acteur Prévention Secours APS TRL ou APS TRV

3.3.1. Un acteur dans la démarche de prévention de l'entreprise

L'APS TRL ou TRV est force de proposition dans la démarche de prévention dans son entreprise. Connaissant les risques de son métier, il observe, décrit et analyse sa situation de travail. Il propose des améliorations organisationnelles, techniques voire humaines lorsqu'elle peut nuire à sa santé. Il peut aussi analyser toute situation de travail dans l'entreprise.

En cas d'accident, l'APS TRL ou TRV intervient en adoptant une conduite adaptée pour porter secours avec les mêmes compétences qu'un Sauveteur Secouriste du Travail (protéger, examiner, faire alerter ou alerter, secourir).

L'action de prévention de l'APS s'intègre à la démarche de prévention de l'entreprise. Dans le cadre de cette démarche, l'APS TRL ou TRV doit avoir un lien fonctionnel avec un AP TRL ou un acteur de la sécurité et de la prévention dans son entreprise. Les missions de l'APS sont développées dans le **référentiel d'activité en annexe C1**.

3.3.2. Compétences de l'APS

Elles sont réparties dans trois domaines de compétences relatifs à la Prévention et au Secours.

DOMAINE DE COMPETENCES DC1 - Prévention

Etre acteur de la prévention des risques professionnels liés à son métier et se situer en tant qu'APS dans son entreprise

- Se situer comme un acteur de prévention pour soi, pour son entreprise,
- Identifier les risques de son secteur d'activité, de son métier, pour agir en prévention.

DOMAINE DE COMPETENCES DC2 - Prévention

Observer et analyser une situation de travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé et participer à la maîtrise des risques dans son entreprise

- Observer et analyser une situation de travail,
- Proposer des améliorations de la situation de travail,
- Remonter l'information aux personnes concernées.

DOMAINE DE COMPETENCES DC3 – Secours

Intervenir face à une situation d'accident du travail

- Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise,
- Protéger de façon adaptée,
- Examiner la victime,
- Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime,
- Secourir la(les) victime(s) de manière appropriée.

Ce domaine de compétences DC3 est le DC1 de la formation de Sauveteur Secouriste du Travail (cf. document de référence SST à télécharger sur <https://www.inrs.fr/services/formation/demultiplication.html>).

Les compétences de DC1 et DC2 sont détaillées avec éléments de contenus de formation et savoirs associés dans le **référentiel de compétences en annexe C2**.

3.3.3. Evaluation des compétences

Les épreuves certificatives permettent une évaluation distincte pour chaque domaine de compétences. Celles-ci sont organisées par le formateur en charge de la formation. **Référentiel d'évaluation certificative de l'APS TRL ou TRV : annexes C3, C4a et C4b.**

La validation des trois domaines de compétences dans les conditions définies dans ce document de référence permet la **délivrance d'un seul certificat** APS TRL ou TRV du réseau de l'Assurance Maladie-Risques professionnels INRS.

Sur la partie Prévention, la méthodologie d'analyse des situations de travail et l'évaluation certificative de la formation d'APS sont équivalentes à celles de la formation d'acteur Prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP).

Sur la partie Secours, les compétences développées dans la formation d'APS et l'épreuve certificative correspondante sont celles de la formation de Sauveteur Secouriste du Travail (SST). L'APS est SST par équivalence et intègre les effectifs de SST au sein de l'entreprise.

Les Sauveteurs Secouristes du Travail à jour de leur certificat de moins de 6 mois peuvent prétendre au certificat APS en validant le module « prévention » de l'APS TRL ou TRV.

La validité du certificat APS est fixée à deux ans. Ce certificat, pour rester valable, impose de participer à une formation de « Maintien et d'Actualisation des Compétences » (MAC APS) d'une durée de 7 heures tous les 24 mois.

3.3.4. Modalités pédagogiques

Sauf particularités précisées dans les tableaux ci-dessous, les modalités pédagogiques sont communes à toutes les formations APS (initiale et MAC)

Prérequis / conditions de participation

Formation initiale APS TRL ou TRV	MAC APS TRL ou TRV (tous les 24 mois)
Aucun prérequis	Les participants sont titulaires d'un certificat APS TRL ou TRV

Durées minimales :

Formation initiale APS TRL ou TRV	MAC APS TRL ou TRV (tous les 24 mois)
<ul style="list-style-type: none"> - 21 heures en présentiel en séquences non consécutives (par exemple 2j + 1j), soit 10 h pour la partie Secours et 11 h pour la partie Prévention. - 4 heures de travaux d'intersession. Ces travaux sont réalisés au terme du deuxième jour de formation pour permettre une restitution et l'évaluation certificative le troisième jour. 	7 heures en présentiel

Effectif :

Les groupes sont limités à 4 stagiaires minimum et 10 stagiaires maximum.

Dispensateur de la formation :

Le dispensateur de la formation est une entité habilitée par le réseau prévention de l'Assurance Maladie-Risques professionnels/INRS (Organisme de formation ou entreprise). Le formateur est titulaire d'un certificat de formateur APS TRL et TRV valide.

Matériel pédagogique :

La liste du matériel nécessaire pour la partie Secours est détaillée dans le document de référence SST à télécharger sur <https://www.inrs.fr/services/formation/demultiplication.html>

Mode de validation :

Un certificat d'APS TRL OU TRV (modèle national FORPREV) est délivré par l'intermédiaire du dispensateur de la formation aux participants qui ont suivi avec succès la totalité de la formation APS TRL OU TRV et satisfait aux évaluations certificatives.

Durée de validité du certificat APS TRL et TRV : 24 mois.

Pour conserver sa certification, l'APS TRL OU TRV doit participer à une formation de « Maintien et Actualisation des Compétences » (MAC) d'une durée de 7 heures par période de 24 mois et réussir l'évaluation certificative.

Autres précisions :

Un APS TRL OU TRV titulaire d'un certificat dont la date de fin de validité est dépassée peut quand même suivre un MAC pour recouvrer sa certification. Il convient toutefois de s'assurer que le délai

entre la date limite de validité et le MAC ne porte pas préjudice a priori à la réussite aux épreuves certificatives. Dans le cas contraire, il est conseillé de suivre de nouveau une formation initiale.

Les Sauveteurs Secouristes du Travail à jour de leur certificat de moins de 6 mois peuvent prétendre au certificat APS TRL OU TRV en validant la première partie de la formation consacrée à la prévention de l'APS TRL ou TRV (DC1 et DC2, soit 11 heures)

3.3.5. Organisation de la formation initiale APS TRL ou TRV

La formation des APS TRL ou TRV nécessite que l'entreprise s'engage dans une démarche globale de prévention répondant aux objectifs que l'entreprise se fixe, avec répartition des rôles de chacun, dont celui des APS TRL et TRV et autant que possible, de l'animateur prévention AP TRL.

Il s'agit d'une formation-action qui permet l'acquisition de compétences transférables en situation professionnelle.

En ce sens, le stagiaire est amené à développer ses compétences de façon itérative entre son poste de travail et la formation dispensée. Une coordination entre le stagiaire APS TRL ou TRV, le Chef d'entreprise, l'encadrement et/ou l'AP TRL et le formateur, notamment durant les travaux d'intersession de l'APS TRL ou TRV sont donc à prévoir.

3.3.6. Conditions de réussite

L'action des APS formés s'inscrit réellement dans la démarche de prévention de l'entreprise lorsque les remontées d'analyses effectuées sur le terrain et les propositions d'amélioration faites sont relayées en interne, par l'AP TRL et le Chef d'entreprise. Ce dernier doit nécessairement réunir les conditions afin que les liaisons AP TRL-APS se créent dans l'entreprise.

La réussite de la démarche engagée est aussi liée au nombre suffisamment élevé de salariés formés en tant qu'APS afin qu'ils contribuent à une remontée d'informations la plus large possible sur l'ensemble des activités de l'entreprise.

Le dispensateur de la formation mettra l'accent sur ces conditions de réussite dans ses relations avec l'entreprise et durant les formations dispensées (dans le cadre de ce document de référence TRL).

3.3.7. Intégration de l'APS dans les formations obligatoires des conducteurs (FIMO /FCO)

Le séquençage de la formation APS par domaines de compétences favorise son intégration dans la Formation Initiale Minimum Obligatoire (FIMO) et la Formation Continue Obligatoire (FCO) dans le Transport de Marchandises et le Transport de Voyageurs.

Par les compétences qu'elle développe, la formation APS traite intégralement le volet « prévention des risques professionnels » de la FIMO et de la FCO.

Elle laisse la possibilité de séquencer en 3X1 jour, 2 jours + 1 jour ou autre configuration en tenant compte des travaux intersession et leur restitution en troisième journée. Cette flexibilité permet de s'adapter aux contraintes du secteur.

L'annexe D « Intégration potentielle de l'APS TRL et TRV dans la FIMO et la FCO » met en perspective des contenus et des durées de formation pour envisager l'intégration totale de la formation APS TRL ou TRV dans la formation FIMO et l'intégration de sa partie prévention dans la formation FCO. L'ajout d'une journée ½ à la formation FCO permettrait alors d'obtenir la double qualification FCO + APS.

4. Le déploiement des formations sectorielles TRL

Les formations sectorielles TRL doivent être organisées dans le respect des dispositions définies dans ce document de référence TRL.

Afin de garantir la qualité de la formation à tous les niveaux de démultiplication de ce dispositif, le réseau de l'Assurance Maladie - Risques professionnels et l'INRS s'appuie sur :

- Des acteurs bien identifiés ;
- Un partenariat maîtrisé ;
- Un système de gestion et d'administration.

4.1. Les différents acteurs et leurs rôles

4.1.1. L'équipe pédagogique nationale des dispositifs sectoriels (EPN)

Elle est constituée de représentants des Carsat/Cramif/Cgss et de formateurs d'entités habilités et pilotée par l'INRS. Sa composition et son fonctionnement sont régis par un règlement intérieur. Ses membres sont signataires d'une charte de confidentialité.

Elle contribue à l'ingénierie de formation, la conception d'outils pédagogiques et la promotion du dispositif.

4.1.2. Les autres acteurs

Le rôle des autres acteurs (Commission nationale d'habilitation, Carsat/Cramif/Cgss, département formation de l'INRS, entités habilitées) est décrit dans le « cahier des charges relatif à l'habilitation à un dispositif de formation à la prévention des risques professionnels - dispositions générales ».

4.2. Un partenariat maîtrisé

Afin de permettre le déploiement des formations sectorielles TRL (les formations du dirigeant et de l'AP et l'accompagnement associé, les formations des APS) dans le respect des modalités de mise en œuvre définies, l'INRS propose à des entités partenaires une habilitation spécifique.

Le règlement d'habilitation et les cahiers des charges relatifs à ces habilitations sont téléchargeables sur le site web de l'INRS

(<https://www.inrs.fr/services/formation/demultiplication.html>).

La liste des organismes de formation habilités à former les AP et dirigeants du secteur TRL est mise à jour et est téléchargeable sur le site web de l'INRS

(<https://www.inrs.fr/services/formation/demultiplication.html>).

La Commission Nationale d'Habilitation, sur avis des Carsat/Cramif/Cgss et de l'INRS, est chargée de veiller au respect de ces dispositions et statue sur l'attribution, le renouvellement, la suspension ou le retrait de l'habilitation.

Le réseau de l'Assurance Maladie - Risques professionnels et l'INRS a autorité pour contrôler à tout moment et en tout lieu le respect de ces dispositions.

4.3. L'outil de gestion national

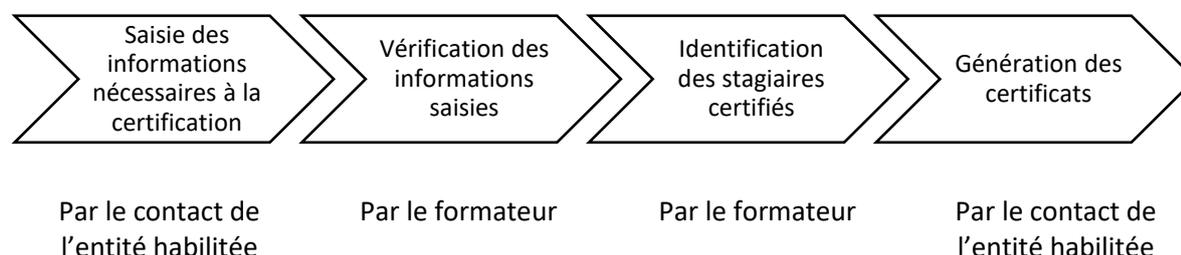
Les relations qu'entretient le réseau de l'Assurance Maladie - Risques professionnels et l'INRS avec ses partenaires passent contractuellement par l'utilisation de l'outil de gestion national Forprev (<https://www.forprev.fr/>).

Cet outil de gestion a pour objectifs de :

- Gérer les habilitations
- Délivrer les certificats

Toutes les certifications d'AP TRL, APS TRL et APS TRV doivent faire l'objet d'un enregistrement dans l'outil.

Processus de certification :



Forprev permet l'édition des différents certificats qui doivent être envoyés aux participants par le dispensateur de la formation.

4.4. Les procédures et documents administratifs

Les procédures ainsi que les documents-types nécessaires à l'organisation administrative et pédagogique des formations sectorielles du dispositif TRL sont élaborés par l'INRS.

De définition nationale, ils ne peuvent être modifiés que par l'INRS et s'appliquent intégralement aux partenaires.

Les documents administratifs et pédagogiques sont mis à disposition des formateurs certifiés des entités habilitées via un espace sécurisé en ligne.

Annexes

Annexe A : Référentiels de formation du Chef d'entreprise

- A1 : Référentiel d'activité prévention du Chef d'entreprise
- A2 : Référentiel de compétences prévention du Chef d'entreprise

Annexe B : Référentiels de formation et de certification de l'Animateur Prévention TRL

- B1 : Référentiel d'activité de l'Animateur Prévention TRL
- B2 : Référentiel de compétences de l'Animateur Prévention TRL
- B3 : Référentiel de certification de l'Animateur Prévention TRL
- B4 : Fiches d'évaluation certificative de l'Animateur Prévention TRL

Annexe C : Formation de l'Acteur Prévention Secours TRL et TRV

- C1 : Référentiel d'activité de l'Acteur Prévention Secours TRL et TRV
- C2 : Référentiel de compétences de l'Acteur Prévention Secours TRL et TRV
- C3 : Référentiel d'évaluation certificative de l'APS TRL et TRV
- C4a : Fiche d'évaluation certificative de l'Acteur Prévention Secours TRL et TRV - Formation initiale APS TRL ou TRV
- C4b : Fiche d'évaluation certificative de l'Acteur Prévention Secours TRL et TRV – Maintien et actualisation des compétences MAC APS TRL ou TRV

Annexe D : Intégration potentielle de la formation APS TRL/TRV dans la FIMO et la FCO**Annexe E : Récapitulatif du parcours de formation et d'accompagnement du chef d'entreprise et de l'AP TRL****Annexe F : Synthèse des formations du dispositif TRL et des formations de formateur**

Annexe A : Référentiels de formation du Chef d'entreprise

A1 : Référentiel d'activité prévention du Chef d'entreprise

Appellation :

Le Chef d'entreprise

Champ et nature de son intervention :

Le Chef d'entreprise prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des salariés.

Au-delà de ses obligations légales, le Chef d'entreprise impulse une démarche de prévention, définit son organisation et son intégration dans l'entreprise, formalise les objectifs à partir des enjeux et lui donne sa légitimité (son engagement est la condition première et fondamentale à toute démarche de prévention).

Cadre de l'exercice de sa mission :

Les missions de Santé & de Sécurité au Travail sont dévolues au Chef d'entreprise ou à son délégataire.

Le chef d'entreprise est donc amené à :

- Structurer et mettre en place une démarche de prévention au regard des enjeux et des objectifs et priorités qu'il se fixe ;
- Manager la Sécurité & la Santé au Travail de l'entreprise.

Quelques activités, en lien avec l'Animateur Prévention (AP TRL) :

- Structurer et organiser la démarche de prévention de l'entreprise : les résultats attendus, le rôle de chacun dans l'organigramme (l'AP TRL en particulier), les moyens organisationnels, matériels et humains pour soutenir les projets de prévention et les actions ponctuelles, les consultations nécessaires pour les prises de décision et l'engagement de l'entreprise,
- Intégrer la prévention dans l'ensemble des activités et projets de l'entreprise (exemples : opérations de chargement et de déchargement, circulation dans l'entreprise, stockage de produits chimiques, l'accueil des nouveaux ou autres...)
- Mobiliser et communiquer autour de la démarche de prévention de l'entreprise et des projets qui se dessinent,
- Piloter les projets de la démarche de prévention (exemple : prévention des TMS)
- Analyse des activités et évaluation des risques professionnels dans le cadre du document unique, des plans de prévention, des protocoles de sécurité ou encore lors d'enquêtes après accident du travail.
- Consulter les instances représentatives du personnel,
- Contribuer à l'évolution des compétences et des pratiques de prévention,
- Respecter les exigences réglementaires en matière de Santé & de Sécurité au Travail,
- Entretenir des relations avec les acteurs institutionnels de la prévention : Carsat, Inspection du travail, le Service de Prévention et de Santé au travail (SPST)...

A2 : Référentiel de compétences prévention du Chef d'entreprise

DOMAINE DE COMPETENCES		
1. Organiser et mettre en œuvre et évaluer la démarche de prévention des risques professionnels de son entreprise		
COMPETENCES VISEES	COMPETENCES DETAILLEES	ELEMENTS DE CONTENUS – SAVOIRS ASSOCIES
1.1. Identifier les enjeux de prévention de son entreprise au regard de son état des lieux S&ST	1.1.1. Repérer les différents enjeux de la S&ST du secteur 1.1.2. Dresser un état des lieux S&ST permettant d'identifier de ce qui est en jeu pour son entreprise 1.1.3. Faire le lien entre santé et travail permettant d'identifier une problématique liée à l'activité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Santé au travail : bien-être physique, mental et social ▪ Approche globale de l'activité et lien travail/santé - Apports de l'analyse du travail dans les pratiques managériales ▪ Sinistralité du secteur ▪ Enjeux humains, économiques et juridiques. ▪ La compréhension du phénomène TMS (modèle plurifactoriel et probabiliste) ▪ Les outils d'état des lieux et d'évaluation de la gestion de la S&ST. Exemple : GPS&ST TRL, GPS&ST Prev AT , outil « faire le point RPS » ▪ Les documents de l'entreprise (DU, rapports et registres, fiche entreprise, PV de CSE, ...) ▪ Coûts directs et indirects – cotisation AT /MP ▪ Incitations et aides financières ▪ le risque juridique (les mécanismes de responsabilité civile et pénale, la faute inexcusable de l'employeur, le recours contre tiers...)
1.2. Structurer une démarche de prévention globale, mobilisatrice et pérenne répondant à des objectifs et des priorités	1.2.1. Définir des objectifs et des priorités compte tenu des enjeux de l'entreprise 1.2.2. Identifier les différentes étapes d'une démarche de prévention 1.2.3. Définir la contribution et les compétences de chaque acteur dans la démarche 1.2.4. Etablir les conditions de réussite de la démarche pour en assurer la pérennité (chronologie, valeurs essentielles, bonnes pratiques) 1.2.5. Formaliser la démarche de prévention dans une lettre d'engagement (bases d'une lettre d'engagement =	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les valeurs essentielles et les bonnes pratiques (ED902) ▪ Rôle des acteurs internes et externes : les IRP (CSE, ...), les partenaires et institutionnels (Carsat/Cgss/Cramif, SPST, DREETS, AFT, ...) ▪ Apports du dispositif de formation TRL au regard des compétences identifiées ▪ Rôle de l'AP TRL et des APS dans la démarche. ▪ Proposition de trame de lettre d'engagement

	prérequis pour la formation de l'AP TRL)	
1.3. Piloter les projets de la démarche de prévention en comptant sur un (des) AP TRL	1.3.1. Définir et cadrer un projet de prévention 1.3.2. Choisir et valider les améliorations proposées 1.3.3. Identifier le profil de l'AP à former	<ul style="list-style-type: none"> ■ Proposition de trame de note de cadrage ■ Intégration des spécificités de TMS Pros ■ Référentiel d'activité et de compétences de l'AP ■ Outils de pilotage : exemple TMS Pros

Annexe B : Référentiels de formation de l'Animateur Prévention TRL

B1 : Référentiel d'activité de l'Animateur Prévention TRL

Appellation :

Animateur Prévention du secteur transport routier et logistique (AP TRL).

Champ et nature de son intervention :

L'AP conduit le ou les projet(s) de prévention s'inscrivant dans la démarche de prévention de l'entreprise : par exemple, la mise en place des protocoles de sécurité, la prévention des risques liés aux opérations de dépotage, des risques de chutes lors des opérations de bâchage/débâchage, des TMS, des RPS, du risque routier ...

Cadre de l'exercice de sa mission :

L'AP exerce sa mission en tant que salarié de l'entreprise ou en tant que prestataire extérieur.

La démarche de prévention est pilotée par le Chef d'entreprise. Sa mission peut être remplie à temps partiel ou à temps plein.

Sa mission

- Contribuer à la démarche de prévention de l'entreprise aux côtés du Chef d'entreprise (pilote),
- Concevoir, cadrer, mettre en œuvre, animer les projets de prévention.

Activités possibles

- Conseiller et accompagner le Chef d'entreprise dans sa démarche de prévention des risques professionnels (lettre d'engagement),
- Conduire et animer des projets de prévention en mobilisant l'ensemble des acteurs internes et externes,
 - Concevoir et cadrer un projet de prévention, étape après étape (note de cadrage de projet)
 - Dépister, observer et analyser les situations de travail en particulier celles présentant des risques de TMS, de chutes, de RPS, de risques routiers, ... jusqu'à la définition de mesures de prévention
 - Impliquer les APS TRL et TRV et l'ensemble du personnel dans l'observation et l'analyse de situations de travail et la recherche de pistes d'amélioration,
 - Animer les réunions de groupe(s) de travail ou groupe(s) projet,
 - Présenter, pour validation, à la direction, des pistes d'amélioration et un plan d'action pour les mettre en œuvre,
 - Suivre l'avancée des actions (indicateurs de résultats), rendre compte au dirigeant, et avec lui, communiquer auprès des instances représentatives du personnel.
- Analyse des activités et évaluation des risques professionnels dans le cadre du document unique, des plans de prévention, des protocoles de sécurité ou encore lors d'enquêtes après accident du travail.
- Participer à l'accueil des nouveaux arrivants,
- Participer à la création d'outils de communication interne.

B2 : Référentiel de compétences de l'Animateur Prévention TRL

DOMAINE DE COMPETENCES 1		
DC1 : Contribuer, en lien avec la Direction, au développement d'une démarche de prévention des risques professionnels, globale, mobilisatrice et pérenne dans son entreprise		
COMPETENCES VISEES	COMPETENCES DETAILLEES	ELEMENTS DE CONTENUS – SAVOIRS ASSOCIES
1.1. Etablir un état des lieux S&ST de son entreprise	1-1-1 Recenser les données et indicateurs 1-1-2 Identifier l'organisation de la prévention et la gestion de la S&ST 1-1-3 Réaliser un dépistage permettant d'identifier une problématique S&ST 1-1-4 Identifier à partir des modèles plurifactoriel et probabiliste une problématique liée aux TMS	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les indicateurs S&ST (exemple : tableau de bord étape 1 TMS Pros) ■ Les documents de l'entreprise (DU, rapports et registres, fiche entreprise, PV de CSE, ...), ■ Outil Faire le point RPS, ED6403 RPS DU et ED6349 RPS Comment agir en prévention ? ■ Les outils d'état des lieux et d'évaluation de la gestion de la S&ST. Exemple : GPS&ST TRL, GPS&ST Prev AT , outil « faire le point RPS ». ■ Outil « Evaluation de la démarche de prévention » dans TMS Pros ■ Multi causalité des TMS, Approche globale de l'activité et lien santé/travail ■ ED6161 MACPT phase 1 étape A dépistage
1.2. Identifier les enjeux de prévention de l'entreprise à partir de son état des lieux S&ST	1.2.1. Identifier les enjeux humains dans son entreprise 1.2.2. Identifier les enjeux économiques dans son entreprise 1.2.3. Identifier les enjeux juridiques dans son entreprise	<ul style="list-style-type: none"> ■ Approche globale de l'activité et lien santé/travail, multi causalité des TMS ■ Particularités des AT, des accidents de trajet et des MP, la sinistralité et les coûts directs/indirects, incidences sur la cotisation AT/MP : enjeux humains / économique. ■ Le risque juridique (les mécanismes de responsabilité civile et pénale, la faute inexcusable, recours contre tiers) : enjeux juridiques ■ Notions de base à partir d'un MAD : danger, situation dangereuse, risque... ■ TutoPrev' Accueil ED 4461 Transport routier de marchandises, ED 4439 Logistique
1.3. Structurer, aux côtés du dirigeant, une démarche de prévention globale, mobilisatrice et pérenne en lien avec les objectifs	1.3.1. Définir des objectifs et des priorités compte tenu des enjeux de l'entreprise 1.3.2. Définir la contribution et les compétences de	<ul style="list-style-type: none"> ■ De l'évaluation des risques au management de la santé et de la sécurité au travail ED 936 ■ Construire vos indicateurs pour atteindre vos objectifs ED6013 ■ Rôle des acteurs internes et

<p>et priorités de l'entreprise</p>	<p>chaque acteur dans la démarche</p> <p>1.3.3. Etablir les conditions de réussite de la démarche pour en assurer la pérennité (chronologie, valeurs essentielles, bonnes pratiques)</p>	<p>externes : le Chef d'entreprise, l'AP TRL, l'APS TRL et TRV, les IRP (CSE, ...), les partenaires et institutionnels (Carsat, SPST, Dreets, ...). ED6141 « qui fait quoi ?»</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Démarche de prévention comme démarche d'amélioration continue PDCA (démarche itérative et continue) ■ Cinq leviers pour organiser la prévention dans son entreprise (ED6179) ■ Conditions de réussite : les valeurs essentielles et les bonnes pratiques (ED902) ■ Proposition de trame de lettre d'engagement formalisant la démarche de prévention de l'entreprise
-------------------------------------	--	---

DOMAINE DE COMPETENCES 2		
DC2 : Concevoir, cadrer et animer un projet de prévention répondant à une priorité de la démarche de prévention des risques professionnels de l'entreprise		
COMPETENCES VISEES	COMPETENCES DETAILLEES	ELEMENTS DE CONTENUS –SAVOIRS ASSOCIES
2.1. Concevoir et cadrer un projet de prévention	2.1.1. Définir l'enchaînement logique des étapes du projet 2.1.2. Identifier les actions à mener et les ressources nécessaires pour chaque étape du projet 2.1.3. Planifier les étapes du projet dans un calendrier prévisionnel 2.1.4. Etablir un plan de communication de l'état d'avancement du projet 2.1.5. Identifier les ajustements nécessaires à l'avancement du projet 2.1.6. Proposer des critères d'évaluation et des indicateurs de résultat pour chaque objectif 2.1.7. Formaliser le projet dans une note de cadrage	<ul style="list-style-type: none"> ■ Proposition de trame de note de cadrage de projet ■ Objectifs stratégiques/opérationnels ■ Construire vos indicateurs pour atteindre vos objectifs ED6013 ■ Moyens humains, matériels, financier, choix des outils, temps à consacrer, processus décisionnel, ... ■ Les acteurs internes (acteurs APS TRL et TRV...) et externes. ■ Les outils de planification ■ Les différentes formes de communication dans une entreprise ■ Critères quantitatifs et qualitatifs de suivi ■ Indicateurs de résultat ■ Spécificité de la « démarche de prévention des TMS » proposée dans le cadre de TMS Pros
2-2 Mettre en œuvre un projet de prévention	2-2.1 Organiser et animer les groupes de travail et réunions liés au projet 2-2.2 Suivre et ajuster le projet 2-2.3 Assurer le reporting afin d'aider à la décision dans le projet	<ul style="list-style-type: none"> ■ Principes d'organisation et d'animation de groupes de travail et de réunions. ■ Les différents leviers de mobilisation et les freins ■ Les critères de choix d'aide à la décision ■ Plan d'action du projet à intégrer au document unique

DOMAINE DE COMPETENCES 3		
DC3 : Proposer des actions d'amélioration à partir de l'analyse d'une situation de travail		
COMPETENCES VISEES	COMPETENCES DETAILLEES	ELEMENTS DE CONTENUS – SAVOIRS ASSOCIES
3-1 Identifier, observer et analyser une situation de travail	3-1.1 Détecter et hiérarchiser les situations de travail présentant des risques 3-1.2 Observer et décrire une situation de travail factuellement et dans sa globalité 3-1.3 Identifier les déterminants de l'activité à l'origine des risques 3-1.4 Hiérarchiser les risques	<ul style="list-style-type: none"> ■ Faits, opinion, travail prescrit/travail réel, activité/tâche, ■ Aide au repérage des situations dangereuses (MACPT phase 1 étape B, ■ Méthodes d'analyse : fiches d'observation et d'analyse, MACPT phase 2, Ritms3... ■ Déterminants de la situation de travail
3-2 Proposer des actions d'amélioration et aider à la prise de décision	3-2.1 Proposer des actions de prévention en lien avec les risques identifiés en prenant en compte les PGP 3-2.2 Aider à la prise de décision	<ul style="list-style-type: none"> ■ Ensemble d'actions portant sur les déterminants organisationnels, techniques et humains ■ Les principes généraux de prévention, MAD pour distinguer les niveaux de prévention ■ Les critères de choix d'aide à la décision

B3 : Référentiel de certification de l'Animateur Prévention TRL

Formation initiale

L'ensemble des compétences est évalué :

- 1- En continue tout au long du parcours de formation et d'accompagnement :
 - Lors des 2 temps d'accompagnement dans l'entreprise sur la base des travaux applicatifs en intersession ;
 - Lors des restitutions en module 2.
- 2- Lors d'épreuves certificatives
 - EC1 dans le module 1 ;
 - EC2 dans le module 3.

Compétences évaluées	Nature et description des évaluations
Compétence DC1 - C1.1.4 (TMS)	Epreuve certificative EC1 dans le module 1 A partir d'une étude de cas, l'AP est évalué sur sa capacité à identifier les déterminants de l'activité présentée d'une entreprise et de mettre en évidence les facteurs de risques de TMS.
DC1 DC2 - C2.1	Evaluation lors de la 1ère demi-journée d'accompagnement dans l'entreprise L'évaluation porte sur la capacité de l'AP à contribuer, en lien avec la direction, au développement d'une démarche de prévention à partir d'un état des lieux S&ST et à la conception et au cadrage d'un projet. L'AP explique l'exploitation faite de l'état des lieux ayant permis d'orienter la démarche de prévention et la finalisation de la lettre d'engagement L'AP présente l'état d'avancement du cadrage du projet <i>Dans le cas de TMS Pros : Le projet doit intégrer les étapes de TMS Pros et une sélection de ses outils. L'AP doit avoir réalisé les travaux de dépistage de situations prioritaires.</i>
DC2 DC3	Evaluation lors de la 2ème demi-journée l'accompagnement dans l'entreprise L'évaluation porte sur la capacité de l'AP à contribuer en lien avec la direction au cadrage et à la mise en œuvre du projet. L'AP présente : <ul style="list-style-type: none"> - Le cadrage finalisé du projet ; - La mise en œuvre des 1ères étapes du projet ; - L'organisation, en lien avec le projet, d'une réunion ou groupe de travail réalisé(e) ou à venir. - La formalisation d'une observation et d'une analyse d'une situation de travail allant jusqu'à proposition de mesures de prévention <i>Dans le cas de TMS Pros : En plus des travaux de dépistage engagés durant la 1ère intersession l'AP doit avoir mis en œuvre les travaux de priorisation et d'analyse de situations de travail allant jusqu'à la définition d'actions de prévention</i>
DC2	Epreuve certificative EC2 dans le module 3 L'évaluation porte sur la capacité de l'AP à préparer et présenter un bilan synthétique du projet mis en œuvre. En s'appuyant sur un document synthétique construit pendant l'intersession, l'AP présente le cadrage du projet, l'état d'avancement dans sa mise en œuvre, l'analyse au regard des résultats attendus. Il portera un regard critique (points forts/axes d'amélioration) sur la conduite du projet mis en œuvre. A titre indicatif, 15 minutes de présentation et 15 minutes d'échanges.

B4 : Fiches d'évaluation certificative de l'Animateur Prévention TRL

Candidat Nom -Prénom	Domaine de compétences 1 Domaine de compétences 2 Domaine de compétences 3 Validation AP TRL	Acquis <input type="checkbox"/> Non acquis <input type="checkbox"/>
Jury Nom – Prénom		Acquis <input type="checkbox"/> Non acquis <input type="checkbox"/>
Session Date Lieu		Acquis <input type="checkbox"/> Non acquis <input type="checkbox"/>
		Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

Evaluation du domaine de compétences 1					
Contribuer, en lien avec la Direction, au développement d'une démarche de prévention des risques professionnels, globale, mobilisatrice et pérenne dans son entreprise					
	OBJECTIFS	CRITERES DE REUSSITE	Satisfait	Non satisfait	Conditions de satisfaction
Dresser un état des lieux S&ST de son entreprise	Recenser les données et indicateurs dans son entreprise	<ul style="list-style-type: none"> - Identifie les ressources documentaires S&ST de l'entreprise - Recueille les données complémentaires en sollicitant les différents acteurs concernés - Recueille et/ou établit des indicateurs S&ST 	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Au moins 2 critères satisfaits dont l'incontournable.
	Identifier l'organisation de la prévention et la gestion de la S&ST	<ul style="list-style-type: none"> - Choisit un/des outil(s) de positionnement S&ST - Met en œuvre un/des outil(s) de positionnement en associant d'autres acteurs internes 	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Au moins le critère incontournable satisfait
	Réaliser un dépistage permettant d'identifier au moins une problématique S&ST	<ul style="list-style-type: none"> - Choisit un/des outil(s) de dépistage (ou crée des outils de recueil de témoignages) - Met en œuvre un/des outil(s) de dépistage en associant d'autres acteurs internes 	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Au moins le critère incontournable satisfait

	Identifier à partir des modèles plurifactoriel et probabiliste une problématique liée aux TMS	<ul style="list-style-type: none"> - Identifie les différents facteurs de risque de TMS - Met en lien les différents facteurs de risque de TMS avec leurs déterminants 	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	EC1 : Les 2 critères satisfaits
Identifier les enjeux de prévention de l'entreprise à partir de son état des lieux S&ST	Exploiter l'état des lieux pour en extraire les enjeux de prévention	Démontre les gains pour l'entreprise sur le plan : <ul style="list-style-type: none"> - Humain - Économique - juridique 	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les 3 critères satisfaits
Structurer, aux côtés du dirigeant, une démarche de prévention globale, mobilisatrice et pérenne en lien avec les objectifs	Participer à la définition des objectifs et des priorités compte tenu des enjeux de l'entreprise	A partir de la lettre d'engagement et des enjeux <ul style="list-style-type: none"> - Argumente la définition des objectifs - Justifie le choix des priorités 	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les 2 critères satisfaits
	Participe à la mobilisation des acteurs dans la démarche	<ul style="list-style-type: none"> - Cite les acteurs impliqués - Explique leur contribution 	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les 2 critères satisfaits
	S'assure des conditions de réussite de la démarche pour en assurer la pérennité	<ul style="list-style-type: none"> - Justifie de conditions de réussite en lien avec les « valeurs essentielles et bonnes pratiques de prévention » - Justifie l'adéquation des moyens alloués au regard des objectifs 	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les 2 critères satisfaits

Date :
 DC1 acquis
 DC1 non acquis

Commentaires circonstanciés motivant l'avis :

Signature du jury

Evaluation du domaine de compétences 2					
Concevoir, cadrer et mettre en œuvre un projet de prévention répondant à une priorité de la démarche de prévention des risques professionnels de l'entreprise					
	OBJECTIFS	CRITERES DE REUSSITE	Satisfait	Non satisfait	Conditions de satisfaction
Concevoir et cadrer un projet de prévention	Définir l'enchaînement logique des étapes du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Définit l'objectif à atteindre pour chaque étape du projet - Propose une chronologie des étapes - Justifie l'enchaînement des étapes 	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les 3 critères satisfaits
	Identifier les actions à mener et les ressources nécessaires pour chaque étape du projet	Pour chaque étape du projet : <ul style="list-style-type: none"> - Détermine les actions à mener - Identifie les acteurs - Définit leur contribution - Justifie des moyens alloués 	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les 4 critères satisfaits
	Planifier les étapes du projet dans un calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Produit un planning des étapes comprenant les actions à mener - Précise les échéances - Prévoit des bilans intermédiaires - Prévoit un bilan final 	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Au moins critère incontournable satisfait
	Etablir un plan de communication de l'état d'avancement du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Précise les modalités - Identifie les personnes ciblées - Intègre le plan de communication au calendrier prévisionnel 	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	2 critères satisfaits dont l'incontournable
	Identifier les ajustements nécessaires à l'avancement du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Identifie les freins potentiels pour chaque étape - Propose des ajustements pour chaque frein identifié. 	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les 2 critères satisfaits
	Proposer des critères d'évaluation et des indicateurs de résultat pour chaque objectif	En corrélation avec chaque objectif visé : <ul style="list-style-type: none"> - Associe des critères d'évaluation - Définit des indicateurs de résultat 	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les 2 critères satisfaits
	Formaliser le projet dans une note de cadrage	Produit une note de cadrage en concordance avec le projet défini	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le critère satisfait

Animer un projet de prévention	Organiser les groupes de travail et réunions liés au projet	Présente l'organisation d'une réunion réalisée ou à venir ou d'un groupe de travail <ul style="list-style-type: none"> - Précise l'objectif, - Justifie le ciblage des participants, - Explique les modalités de mise en œuvre - Formalise l'ordre du jour en lien avec l'objectif (ou un compte-rendu si réalisé) 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les 4 critères satisfaits	
	Suivre et ajuster le projet	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse les indicateurs au regard des résultats attendus - Caractérise l'origine des écarts potentiels - Propose les ajustements 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		2 critères satisfaits dont l'incontournable
	Assurer le reporting afin d'aider à la décision	A partir des travaux engagés : <ul style="list-style-type: none"> - Collecte les données - Synthétise les données collectées - Présente une synthèse 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		Au moins critère incontournable satisfait
<p>Date : <input type="checkbox"/> DC2 acquis <input type="checkbox"/> DC2 non acquis</p> <p>Commentaires circonstanciés motivant l'avis :</p> <p>Signature du jury</p>						

Les critères de réussite incontournables sont surlignés : **exemple**

Evaluation du domaine de compétences 3 :					
Proposer des actions d'amélioration à partir de l'analyse d'une situation de travail					
	OBJECTIFS	CRITERES DE REUSSITE	Satisfait	Non satisfait	Conditions de satisfaction
Identifier, observer et analyser une situation de travail	Détecter et hiérarchiser les situations de travail présentant des risques	<ul style="list-style-type: none"> - Identifie des situations de travail présentant des risques à l'aide d'un outil de repérage - Priorise les situations de travail à analyser à l'aide d'un outil de hiérarchisation 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2 critères satisfaits
	Observer et décrire une situation de travail factuellement et dans sa globalité	<ul style="list-style-type: none"> - Décrit l'activité de travail en identifiant les déterminants d'ordre, matériel, environnemental, organisationnel et humain - Recueille les déterminants de la situation de travail observée auprès des acteurs concernés 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2 critères satisfaits
	Identifier les déterminants de l'activité à l'origine des risques	<ul style="list-style-type: none"> - Sélectionne des déterminants à l'origine de risques - Justifie cette sélection. 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2 critères satisfaits
Proposer des actions d'amélioration et aider à la prise de décision	Proposer des actions en lien avec les risques identifiés en prenant en compte les PGP	<ul style="list-style-type: none"> - Propose des actions supprimant ou réduisant les risques - Argumente l'efficacité des actions proposées au regard de l'ensemble des PGP 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2 critères satisfaits
	Aider à la prise de décision	Pour chaque action proposée : <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les atouts et les faiblesses à partir d'une grille de « critères de choix » - Argumente l'indicateur choisi pour chaque critère 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2 critères satisfaits
<p>Date : <input type="checkbox"/> DC3 acquis <input type="checkbox"/> DC3 non acquis</p> <p>Commentaires circonstanciés motivant l'avis :</p> <p>Signature du jury</p>					

Les critères de réussite incontournables sont surlignés : **exemple**

C1 : Référentiel d'activité de l'APS TRL OU TRV

Appellation :

APS TRL ou TRV : Acteur Prévention Secours du secteur du Transport Routier et Logistique ou Acteur Prévention Secours du secteur du Transport Routier Voyageur

Champ et nature de son intervention :

L'APS TRL ou TRV est force de proposition dans la démarche de prévention des risques professionnels de l'entreprise. Connaissant les risques de son métier, il observe, décrit, analyse les situations de travail. Il propose des améliorations organisationnelles, techniques voire humaines lorsqu'elles peuvent nuire à la santé.

En cas d'accident, l'APS TRL ou TRV intervient en adoptant une conduite adaptée pour porter secours avec les mêmes compétences qu'un Sauveteur Secouriste du Travail (protéger, examiner, faire alerter ou alerter, secourir).

L'action de prévention de l'APS s'intègre à la démarche de prévention de l'entreprise.

Dans le cadre de cette démarche, l'APS TRL ou TRV doit avoir un lien fonctionnel avec un AP TRL ou un acteur de la sécurité et de la prévention dans son entreprise.

Description de son champ possible d'intervention

A son poste de travail :

- Observer et analyser toute situation de travail, repérer les situations dangereuses et proposer des mesures de prévention adaptées pour contribuer la suppression et la réduction des risques
- Protéger, examiner, faire alerter ou alerter, secourir en cas d'accident.

Avec l'AP TRL et/ou son encadrement de proximité :

- Signaler les situations de travail présentant des risques,
- Participer aux travaux d'analyse et de recherche de solutions engagés dans son entreprise, en lien avec l'AP TRL, l'encadrement et d'autres APS,
- Participer à l'organisation des secours de l'entreprise.

C2 : Référentiel de compétences de l'Acteur Prévention Secours TRL ou TRV

Partie Prévention

DC1 : Etre acteur de la prévention des risques professionnels liés à son métier et se situer en tant qu'APS dans l'entreprise		
COMPETENCES VISEES	COMPETENCES DETAILLEES	ELEMENTS DE CONTENUS – SAVOIRS ASSOCIES - PROPOSITION D'OUTILS
1-1 Se situer comme acteur de prévention pour soi, pour l'entreprise	1-1-1 Repérer les enjeux de la prévention 1-1-2 Situer les différents acteurs internes et externes de la prévention et leur rôle dans la démarche prévention de l'entreprise 1-1-3 Situer le cadre d'intervention de l'Acteur Prévention Secours	<ul style="list-style-type: none"> ■ Enjeux de la prévention <ul style="list-style-type: none"> ■ Démarche de prévention de l'entreprise et rôle de chacun dans l'organisation de la prévention : le dirigeant, l'Animateur Prévention, l'encadrement de proximité, l'APS, les Instances représentatives du personnel, ... ■ Quelques notions de droit : mécanismes de responsabilité civile/pénale, droit de retrait, droit d'alerte
1-2 Identifier les risques de son secteur d'activité, de son métier pour agir en prévention.	1-2-1 Décrire une situation dangereuse à l'aide d'un MAD 1-2-2 Repérer dans son activité, les situations de travail présentant des risques 1-2-3 Identifier les principaux risques du secteur et leurs conséquences sur la santé	<ul style="list-style-type: none"> ■ Risques routiers ■ Risques chimiques : matières dangereuses, dégraissants, ... ■ Risques de chutes de hauteur et de plain-pied ■ Risques psychosociaux (RPS) : stress, harcèlement, injonctions paradoxales, violence verbale et physique, ■ Risques lié à l'activité physique : opérations de chargement/déchargement de marchandises et de bagages, bâchage/débâchage, attelage/dételage, ... <ul style="list-style-type: none"> ○ Multi causalité des TMS ○ 3 composantes du travail : physique, mentale, émotionnelle. ■ TutoPrev' Accueil TRM ED 4461 et Logistique ED4439. ■ ...

DC2 : Observer et analyser une situation de travail pour identifier ce qui peut nuire à la santé et participer à la maîtrise des risques dans son entreprise		
COMPETENCES VISEES	COMPETENCES DETAILLEES	ELEMENTS DE CONTENUS – SAVOIRS ASSOCIES - PROPOSITION D'OUTILS
2-1 Observer et analyser une situation de travail	2.1.1. Observer et décrire une situation de travail en prenant en compte sa complexité 2.1.2. Repérer les dommages pouvant résulter des risques identifiés 2.1.3. Identifier les causes (déterminants)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Approche ergonomique, les déterminants de l'activité ■ Faits, opinion, travail prescrit/travail réel, activité/tâche, ... ■ Méthodes d'analyse : Outil d'observation et d'analyse de la situation de travail
2-2 Proposer des améliorations de la situation de travail	2-2.1 Identifier des améliorations à partir des causes identifiées au cours de son analyse 2-2.2 Agir sur l'ensemble des composantes de la situation de travail 2-2.3 Intégrer les principes généraux de prévention	<ul style="list-style-type: none"> ■ Actions portant sur les aspects organisationnels, techniques voire humains ■ Les principes généraux de prévention, MAD pour distinguer les niveaux de prévention ■ Outil d'observation et d'analyse de la situation de travail
2-3 Remonter l'information aux personnes concernées	2-3.1 Identifier les personnes concernées dans l'organisation de l'entreprise 2-3.2 Utiliser les modes de communication et de remontée de l'information de l'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> ■ Organisation de la prévention dans l'entreprise ■ Lien avec l'AP TRL, le dirigeant ■ Modes et outils de communication - place de l'Outil d'observation et d'analyse de la situation de travail

Partie Secours

DC4 : Intervenir face à une situation d'accident du travail

Ce domaine de compétences est l'exacte reprise du DC1 « Intervenir face à une situation d'accident du travail » de la formation de Sauveteur Secouriste du Travail. Il convient de se référer au référentiel de compétences SST (document de référence SST téléchargeable sur le site web de l'INRS)

C3 : Référentiel d'évaluation certificative de l'APS TRL OU TRV

Formation initiale APS TRL OU TRV

Compétences évaluées	Nature et description des épreuves
Domaine de compétences 1 et 2	<p>Epreuve 1</p> <p>L'évaluation porte sur l'observation et l'analyse d'une situation de travail réalisée en intersession. Le candidat est évalué sur sa capacité à restituer ce travail selon la grille d'évaluation certificative de l'APS TRL ou TRV commune à Prap IBC</p> <p>https://lien-cloud.inrs.fr/ds</p> <p>La durée des évaluations est estimée à environ 2 heures</p>
Domaine de compétences 3	<p>Epreuve 2</p> <p>L'épreuve correspond à celle du DC1 « intervenir face à une situation d'accident du travail » de la formation de Sauveteur Secouriste du Travail (cf. document de référence SST téléchargeable sur le site web de l'INRS).</p>

Maintien et Actualisation des Compétences MAC APS TRL OU TRV

Compétences évaluées	Nature et description des épreuves
Domaine de compétences 1 et 2	<p>Epreuve 1</p> <p>Le formateur devra construire un scénario d'une situation de travail présentant un ou des risque(s) que le stagiaire devra observer et analyser. Ce scénario s'accompagnera d'images ou d'une vidéo suffisamment représentatives d'une situation de travail en lien avec son secteur d'activité professionnelle et permettant de répondre à l'ensemble des indicateurs. Il sera remis aux stagiaires avec la grille vierge IBC au format A3 disponible sur la plateforme sécurisée https://lien-cloud.inrs.fr/ds.</p> <p>Ceux-ci réaliseront le travail individuellement. Les candidats en difficulté à l'écrit pourront réaliser l'épreuve oralement. Dans cette hypothèse, le formateur écrira en travers de la grille « réalisée à l'oral ».</p> <p>Il évaluera les diverses prestations des stagiaires en s'appuyant sur le corrigé type du scénario proposé qu'il aura rédigé au préalable. Les participants conserveront le scénario ainsi que le corrigé.</p> <p>Ils disposeront de 40 minutes</p>
Domaine de compétences 3	<p>Epreuve 2</p> <p>L'évaluation correspond à celle du MAC SST DC1 « intervenir face à une situation d'accident du travail » de la formation de Sauveteur Secouriste du Travail (SST).</p> <p>https://lien-cloud.inrs.fr/sst</p>

C4a : Fiche d'évaluation de l'Acteur Prévention Secours TRL ou TRV Formation initiale APS TRL ou TRV

Candidat Nom -Prénom	DC1 et DC2 obs. et analyse DC 3 Secours Validation APS TRL OU TRV	Acquis <input type="checkbox"/> Non acquis <input type="checkbox"/>
Encadrement Formateur		Acquis <input type="checkbox"/> Non acquis <input type="checkbox"/>
Session Dates Lieu		Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

Evaluation des domaines de compétences 1 et 2 – Prévention					
	OBJECTIFS	CRITERES DE REUSSITE	Acquis	Non Acquis	Conditions d'acquisition
Se situer en tant qu'APS, observer et analyser sa situation de travail, participer à la maîtrise des risques dans son entreprise	Formaliser une situation dangereuse et proposer des pistes d'amélioration	- Satisfait aux exigences de la « grille certificative APS TRL ou TRV / Prap IBC AQ» https://lien-cloud.inrs.fr/ds	A	Aa qq qq	q
	Identifier qui informer en fonction de l'organisation de la prévention de l'entreprise	- En utilisant les éléments de la grille d'observation et d'analyse d'une situation de travail, explicite à qui et comment il pourrait transmettre ces informations dans la l'entreprise - Situe le rôle de l'APS TRL ou TRV dans la démarche prévention de son entreprise	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Au moins le critère incontournable acquis
Validation des domaines de compétences 1 et 2			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Evaluation du domaine de compétences DC3– Secours					
	OBJECTIFS	CRITERES DE REUSSITE	Acquis	Non Acquis	Conditions d'acquisition
Intervenir en cas de situation d'accident du travail	Montrer sa capacité à mettre en œuvre l'intégralité des compétences lui permettant d'intervenir efficacement face à la situation proposée	- Réussit l'épreuve SST DC 1 « intervenir en cas de situation d'accident du travail » https://lien-cloud.inrs.fr/sst	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Critère acquis
Validation du domaine de compétences 3			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Avis du formateur - Nom et signature
Date : <input type="checkbox"/> Avis défavorable <input type="checkbox"/> Avis favorable Commentaires circonstanciés motivant l'avis :

C4b : Fiche d'évaluation de l'Acteur Prévention Secours TRL ou TRV Maintien et Actualisation des Compétences MAC APS TRL ou TRV

Candidat Nom -Prénom	DC1 et DC2 obs. et analyse DC 3 Secours Validation APS TRL ou TRV	Acquis <input type="checkbox"/> Non acquis <input type="checkbox"/>
Encadrement Formateur		Acquis <input type="checkbox"/> Non acquis <input type="checkbox"/>
Session Dates Lieu		Acquis <input type="checkbox"/> Non acquis <input type="checkbox"/>

Evaluation des domaines de compétences 1 et 2 – Prévention					
	OBJECTIFS	CRITERES DE REUSSITE	Acquis	Non Acquis	Conditions d'acquisition
Se situer en tant qu'APS, observer et analyser sa situation de travail, participer à la maîtrise des risques dans son entreprise	Formaliser une situation dangereuse et proposer des pistes d'amélioration	- Satisfait aux exigences de la « grille certificative APS TRL ou TRV et Prap IBC» https://lien-cloud.inrs.fr/ds	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Critère acquis
	Identifier qui informer en fonction de l'organisation de la prévention de l'entreprise	- En utilisant les éléments de la grille, explicite à qui et comment il pourrait transmettre ces informations dans l'entreprise - Situe le rôle de l'APS TRL ou TRV dans la démarche prévention de son entreprise	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Validation des domaines de compétences 1 et 2			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Evaluation du domaine de compétences DC3– Secours					
	OBJECTIFS	CRITERES DE REUSSITE	Acquis	Non Acquis	Conditions d'acquisition
Intervenir en cas de situation d'accident du travail	Montrer sa capacité à mettre en œuvre l'intégralité des compétences lui permettant d'intervenir efficacement face à la situation proposée	- Réussit l'épreuve MAC SST DC 1 « intervenir en cas de situation d'accident du travail » https://lien-cloud.inrs.fr/sst	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Critère acquis
Validation du domaine de compétences 3			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Avis du formateur - Nom et signature	
Date :	<input type="checkbox"/> Avis défavorable <input type="checkbox"/> Avis favorable
Commentaires circonstanciés motivant l'avis :	

D : Intégration potentielle de la formation APS TRL/TRV dans la FIMO et la FCO

APS TRV et TRV		FIMO /FCO			
		Contenus	Durée		
			FIMO		FCO
TRM	TRV				
		Accueil, présentation de la formation	1 h		0h30
		Bilan des connaissances			1h30
		Thème 2 : Application des réglementations en vigueur dans le transport routier	28 h	21h	6h
Acteur prévention (11h)	Sauveteur secouriste du travail (10h)	Thème 1 : Perfectionnement à la conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité <ul style="list-style-type: none"> - les caractéristiques techniques du véhicule et le fonctionnement des organes de sécurité - le perfectionnement à une conduite sûre et économique (...) - les principes d'utilisation d'une boîte de vitesses automatisée ou automatique - le chargement, l'arrimage, la manutention des marchandises dans le respect des consignes de sécurité et la bonne utilisation du véhicule - application pratique de la conduite en situation normale comme en situation difficile 	65 h dont 44 h pour la pratique de la conduite		13h dont 7h20 pour la pratique de la conduite
		Thème 3 : Santé, sécurité routière et sécurité environnementale <ul style="list-style-type: none"> - la prévention des risques physiques, notamment de l'hypovigilance - l'aptitude physique et mentale - la conduite préventive et l'évaluation des situations d'urgence notamment à travers des exercices pratiques et études de cas permettant une approche pragmatique des situations à risques. - les principes élémentaires du secourisme - les règles de circulation et de signalisation routières - les risques de la route, les facteurs aggravant liés aux véhicules lourds - les accidents du travail en circulation et à l'arrêt - la circulation dans les tunnels : règles de conduite à l'approche et dans les tunnels, spécificités des grands ouvrages - le franchissement des passages à niveau - la criminalité et le trafic des clandestins - la sécurité dans le transport scolaire - les principes de la gestion des situations conflictuelles 	28 h	35 h	7h
		Thème 4 : Service et Logistique <ul style="list-style-type: none"> - les comportements contribuant à la valorisation de l'image de marque d'une entreprise et au développement de la qualité de service - l'environnement économique du transport routier de marchandises et l'organisation du marché 	14 h		4h
		Evaluation des acquis, synthèse du stage	4 h		3h
TOTAL de 21 h			TOTAL de 140 h		TOTAL de 35 h

Arrêté du 27 avril 2022 relatif au programme et aux modalités de mise en œuvre de la formation professionnelle initiale et continue des conducteurs du transport routier de marchandises et de voyageurs.

**Annexe E : Parcours de formation et d'accompagnement du chef d'entreprise et de l'AP TRL -
Récapitulatif**

	Journée du dirigeant 7h	Préalable : « Acquérir les bases en prévention des risques » 4x2h	1^{er} module de l'AP 3 jours
	Chef d'entreprise (DIR)	Animateur Prévention (AP)	AP
Descriptif	<p><u>Préparation en amont de la formation</u> : recueillir les données nécessaires pour un premier état des lieux S&ST (données sociales, sinistralité, ...) en s'aidant par exemple du « Tableau de bord TMS » de TMS Pros.</p> <ul style="list-style-type: none"> Identifier les enjeux de la prévention des RP de son entreprise en se référant à ceux du secteur TRL Faire le lien entre travail et santé (exemples des RPS et de la survenance des TMS). Structurer une démarche globale, mobilisatrice et pérenne de prévention des RP pour son entreprise et la formaliser (lettre d'engagement). Points clés pour cadrer un projet, cadrage en s'aidant de la « proposition de trame de note de cadrage », exemple de TMS Pros pour illustrer la chronologie d'un projet. Choisir l'AP et le positionner sur un projet prioritaire dans l'entreprise. 	<p>E-learning INRS @01001 « Acquérir les bases en prévention des risques » en 4 modules :</p> <ol style="list-style-type: none"> S'initier à la prévention des risques ; Comprendre lien santé/travail ; Comprendre l'accident du travail ; Participer à l'évaluation des risques. <p>Ou</p> <p>Formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dispensée par les Carsat, Cramif ou Cgss</p>	<ul style="list-style-type: none"> Enjeux de la prévention des RP du secteur TRL (Risques du secteur : TMS, RPS, risques routiers, chutes, ...). Faire le lien entre travail et santé - comprendre la survenance des TMS/RPS au regard de l'activité (+ EC1*). Identifier les enjeux à partir d'un état des lieux S&ST sur étude de cas (point de départ de toute démarche) ; Présentation et finalité des outils à mobiliser. Structurer une démarche de prévention sur étude de cas. Concevoir, cadrer et animer un projet : <ul style="list-style-type: none"> Apports méthodologiques pour concevoir et structurer tout type de projet de prévention dans une note de cadrage et animer un projet. Exemples de projets illustrant la méthode dont un projet de prévention des TMS intégrant les étapes et outils de TMS Pros. Application pédagogique : conception/cadrage/animation de projet sur étude de cas.
Outils incontournables à mobiliser sur le temps de formation	<ul style="list-style-type: none"> Proposition de trame de lettre d'engagement. Proposition de trame de note de cadrage de projet. Outil de pilotage TMS Pros. 		<ul style="list-style-type: none"> MACPT phase 1 étape A dépistage – GPSST. Proposition de trame de note de cadrage de projet. Outil de pilotage TMS Pros.
Livrables (production attendue)	Bases d'une lettre d'engagement formalisant la démarche de prévention de l'entreprise avec positionnement de l'AP choisi sur un 1er projet de PRP tel que projet TMS Pros ou autre.	Attestation de réussite des 4 modules de l'INRS ou attestation de la Carsat, Cramif ou Cgss.	

* EC : épreuve certificative

1ère intersession Sur 6 semaines (recommandé) Travaux de l'AP (+ DIR) 2,5 j Accompagnement : 0,5 jour	2^{ème} module de l'AP 2 jours	2ème intersession Sur 12 semaines (recommandé) Travaux de l'AP (+ DIR) 2,5 j Accompagnement : 0,5 jour	3^{ème} module de l'AP 1 jour
AP (+ DIR)	AP	AP (+ DIR)	AP (+ DIR recommandé)
<p><u>Travaux intersession de l'AP :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Compléter l'état des lieux S&ST Identifier les enjeux de prévention à partir de l'état des lieux S&ST partagé en interne. <p>Avec le dirigeant :</p> <ul style="list-style-type: none"> Finaliser la démarche de prévention et la lettre d'engagement. Concevoir le projet de prévention et rédiger sa note de cadrage. <p><u>Accompagnement du binôme AP et DIR par le formateur :</u></p> <p>Apprécier les travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> Etat des lieux S&ST pour finaliser la démarche de prévention de l'entreprise (suite et fin de la lettre d'engagement), Conception du projet et note de cadrage ; Dégager les axes de progrès pour l'entreprise (en s'aidant de la grille d'évaluation du DC2 de l'AP pour la conception du projet). <p>Echanger sur les modalités de mise en œuvre du projet.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Point de chaque AP sur l'état d'avancement de son projet en tenant compte des axes de progrès identifiés durant l'accompagnement. Apports méthodologiques et mise en œuvre d'outils mobilisables dans le cadre de projets pour : <ul style="list-style-type: none"> Hiérarchiser et prioriser les situations de travail à analyser Observer et analyser des situations de travail. Définir les actions de prévention Présentation d'autres outils pouvant servir à différentes étapes d'un projet (finalités et limites) : outils de TMS Pros, RPS DU, Analyse AT... 	<p><u>Travaux intersession de l'AP :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre le projet cadré /Préparer une réunion qui s'inscrit dans la temporalité du projet/ Réaliser des travaux d'analyse de situations de travail qui vont jusqu'à la définition d'actions de prévention. <p>Dans le cas de TMS Pros, le projet intègre les étapes de TMS Pros et une sélection de ses outils. Après dépistage de la 1^{ère} intersession, des travaux de priorisation et d'analyse de situations de travail doivent être menés jusqu'aux mesures.</p> <p><u>Accompagnement du binôme AP et DIR par le formateur :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Apprécier la mise en œuvre de chacune des étapes du projet, en particulier l'exploitation de l'analyse de situations de travail avec propositions d'actions d'amélioration. Dégager les axes de progrès. 	<p>EC2* :</p> <ul style="list-style-type: none"> Restitution synthétique des travaux engagés sur la période de formation : 1ers résultats obtenus dans l'entreprise. Evaluation des travaux de l'AP pour sa certification. Bilan de la formation.
	<ul style="list-style-type: none"> MACPT phase 1 étape B et phases 2 et 3, Fiche d'obs.et d'analyse, Critères de choix pour l'aide à la décision. 		
<ul style="list-style-type: none"> Suite et fin de la lettre d'engagement. Note de cadrage de projet v0. 		<ul style="list-style-type: none"> Note de cadrage de projet finalisée v1. Document synthétique de l'ensemble de la conduite du projet. 	

Annexe E : Synthèse des formations du dispositif TRL et des formations de formateurs

Les acteurs	Une formation dédiée à chacun	Conditions et pré requis	Durées et validité des certificats	Les formateurs	Les dispensateurs
Le dirigeant	Développer et manager la prévention des risques professionnels dans une entreprise du secteur transport routier et logistique (TRL)	La formation s'adresse aux chefs d'entreprises du secteur TRL s'engageant dans une démarche de prévention et la réalisation de projets, TMS Pros par exemple, en comptant sur un (des) animateur(s) prévention AP TRL.	<ul style="list-style-type: none"> - 1 jour soit 7 h, en présentiel, - 2 demi-journées soit 2 x 4h d'accompagnement du binôme constitué par le dirigeant et l'AP TRL sur site. 	Formateur d'AP et de dirigeant du secteur TRL	Entités habilitées
L'animateur prévention (AP)	Devenir animateur prévention du secteur transport routier et logistique (AP TRL)	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir suivi et réussi "Acquérir des bases en prévention " * A l'issue de la journée du dirigeant : <ul style="list-style-type: none"> - Etre affecté à des missions d'animation de la prévention. - Etre positionné sur un projet prioritaire dans l'entreprise, TMS Pros par exemple 	<ul style="list-style-type: none"> - 6 jours soit 42h, en présentiel (3j+2j+1j), - 2 x 2,5 jours de travaux applicatifs en intersession, - 2 demi-journées soit 2 X 4h d'accompagnement du binôme constitué par le dirigeant et l'AP sur site. Certificat d'AP TRL valable 36 mois. MAC : 14h	Formateur d'AP et de dirigeant du secteur TRL	Entités habilitées
Le formateur d'animateur prévention et de dirigeant du secteurs TRL	Devenir formateur en prévention des risques professionnels pour les animateurs prévention et dirigeants du secteur du transport routier et logistique	Admission sur dossier téléchargeable sur www.inrs.fr : <ul style="list-style-type: none"> - Etre formateur APS ou prap ou justifier de compétences en ergonomie. - Avoir suivi et réussi "Acquérir des bases en prévention " * - Justifier d'une expérience de préventeur : animation, conduite de projets, accompagnement de démarche de prévention. - Justifier d'une pratique de formateur. 	<ul style="list-style-type: none"> - 8 jours non consécutifs soit 56h, en présentiel, - 3 jours de travail d'intersession. Certificat de formateur d'AP et de dirigeant du secteur TRL valable 36 mois. MAC : 21h	Formateur de formateur d'AP et de dirigeant du secteur TRL	INRS

* Autoformation en ligne de l'INRS ou formation dispensée dans les Carsat, Cramif et Cgss

Les acteurs	Une formation dédiée à chacun	Conditions et pré requis	Durées et validité des certificats	Les formateurs	Les dispensateurs
L'acteur prévention secours TRL ou TRV	Devenir acteur prévention secours du secteur transport routier et logistique ou Devenir acteur prévention secours du secteur transport routier voyageur		<ul style="list-style-type: none"> - 3 jour soit 21 h, en présentiel, - 4h de travaux applicatifs en intersession, Certificat d'APS TRL ou TRV valable 24 mois. MAC : 7h	Formateur d'APS TRL et TRV	Entités habilitées
Le formateur APS TRL et TRV	Devenir formateur d'acteurs prévention secours du secteur transport routier et logistique et du secteur transport routier voyageur	<ul style="list-style-type: none"> - Un certificat de formateur SST de moins d'un an 	<ul style="list-style-type: none"> - 5 jours non consécutifs soit 35h, en présentiel - 2 jours de travail intersession MAC : 2 jours Valable 36 mois	Formateurs de formateurs APS TRL et TRV	INRS